N° 138

L'Abeille Périgordine MAGAZINE



AUTOMNE 2026

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DES APICULTEURS DE DORDOGNE

L'Abeille Périgordine

SOMMAIRE











4. Loi d'urgence agricole
7. Facturation éléctronique
8. Étiquetage des miels
10. Déclaration annuelle des ruches
11. Solidarité avec les apiculteurs sinistrés
12. Confrérie du miel et des abeilles Hommage
14. Conférence " La planète des insectes "
16. Lutte contre le frelon asiatique
18. Le Varroa, la varose
20. Que fait-on au rucher ? « La fin de saison »
22. Récolte, qualité et éthique
24. Les supers pouvoirs de l'abeille : « Le Monde des Abeilles et du Miel » Partie 2
30. Apiculture du Monde - Mexique
31. La vipérine
32. Congrès européen d'apiculture
33. Ville de Trélissac « Soutien aux associations »
34. Parole d'apiculteur
35. Les métiers d'antan
36. Rencontre avec Olivier Charpenet
37. Prêt de matériel
38. L'abeille à table
39. Vu sur le net Petites annonces
40. Revue de presse
43. Agenda

Trimestriel d'informations
des Apiculteurs de Dordogne

L'Abeille Périgordine

FONDATEURS
› Henri BALMES, Guy HENRY

DIRECTEUR DE PUBLICATION
› Anne ROUSSEAU

CONSEILLER TECHNIQUE
› Nicolas BREME

ADMINISTRATION-ROUTAGE
› Martine JOUBERT, Bernard LALOT,
185 allée de la Couture
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC
06 24 71 57 56
› Edith BOURDIAL, Patrick VANDAMME
06 07 60 46 04
Site internet : **www.abeille-perigordine.fr**

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
› Guy MALLEMANCHE,
2, route de la Barde
24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
E-mail : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com

RÉALISATION, IMPRESSION
› idGraphic / Thierry JARDEL
3, rue du 4 septembre
24290 MONTIGNAC-LASCAUX
Impression sur papier couché PEFC
(PEFC : gestion durable des forêts dans le monde)

RÉDACTION DE CE BULLETIN

RÉDACTRICE EN CHEF :
› Anne ROUSSEAU

COMITÉ DE RÉDACTION :
› Laurent BAUTISTA, Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Francis CHRISTMANN, Yann GEORGEAIS, Olivier GORTAIS, Martine JOUBERT, Bernard LALOT, Jacques LAUGENIE, Jean-Baptiste MARTIAL, Jean-Rémi MARTIAL, Anne ROUSSEAU, Jean-Paul SECRESTAT, Patrick VANDAMME.

PHOTOS :
›Laurent BAUTISTA, Nicolas BREME, Francis CHRISTMANN, Olivier GORTAIS, Martine JOUBERT, Jacques LAUGENIE, Jacques QUEYROULET, Anne ROUSSEAU

Pour nous envoyer vos articles et photos à paraitre :
abeilleperigordine.photo@gmail.com
ou anne.annerousseau@wanadoo.fr

COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE :
N° 0426G87904 N° 138
Septembre 2026

ABONNEMENT ANNUEL : 29 €
(Compris dans l'adhésion)
PRIX AU NUMÉRO : 9 €

LE MOT DU PRÉSIDENT



Patrick Vandamme
Président de l'Abeille Périgordine

Chers adhérentes
et adhérents,

C'est la fin de la saison apicole. J'espère que la récolte du nectar se révèle pour vous tous fructueuse et de qualité, même si cette année, le soleil et la longue canicule ont desséché la végétation, privant pendant des semaines les abeilles d'une abondance de fleurs. Malgré tout, je sais que le miel sera d'une saveur suprême comme chaque année et mettra à l'honneur la précieuse gastronomie du Périgord.
A l'heure où les frelons sont à la recherche de protéines, il va falloir mettre en place le piégeage d'automne et prémunir nos ruches du varroa en installant les traitements médicamenteux. Toutes ces précautions sont importantes et doivent être réalisées sérieusement pour éviter la propagation du parasite mais également la poursuite invasive des frelons, car malheureusement, à ce jour, les apiculteurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes. La loi de mars 2025 et sa timide application ne permettant pas une réelle action d'ampleur nationale.
Le 10 octobre 2026, une formation technique sur le varroa est proposée par le G.D.S.A. et plus particulièrement par Jacques GORRE. Une revue de toutes les formes de traitements médicamenteux sera au programme et plus particulièrement les méthodes alternatives, biotechniques, essaim, rupture de couvain, etc…
La matinée sera consacrée à la théorie et l'après-midi à des ateliers d'application. Si vous désirez y participer, il faudra vous inscrire auprès du G.D.S.A., le tarif de la formation, repas compris, est fixé à 25 €.
Pour finir, A.P.I.D.O.R. et moi-même vous invitons à venir le 7 novembre 2026 à l'Espace Joséphine Baker pour participer à la conférence sur l'intelligence des insectes et de l'abeille en particulier. Cette conférence sera animée par le Docteur Mathieu LIHOREAU, Directeur de recherche au C.N.R.S. de Toulouse et Ethologue de renommée mondiale. Après les années précédentes avec des thèmes tels que les mellifères et la propolis, il est intéressant, grâce aux progrès de la science, de découvrir l'intimité la plus profonde des insectes afin de mieux les connaître, les défendre et les servir. S'il vous plaît, parlez-en autour de vous, partageons notre passion avec toutes les périgourdines et les périgourdins, invitons-les à cette conférence gratuite. Le Docteur Mathieu LIHOREAU est l'auteur de deux ouvrages « A quoi pensent les abeilles ? » et « La Planète des insectes »
Je vous assure une découverte de grande intensité.

En attendant, je tiens à remercier l'implication et la participation des bénévoles pour les expositions et événements de ce printemps et de cet été.

Je vous souhaite une bonne fin d'année apicole.

Chers adhérents,
L'Abeille Périgordine sera présente au Congrès d'Agen organisé par l'UNAF les 1, 2, 3 et 4 octobre.
Nous vous invitons à venir visiter notre stand. Vous retrouverez également certains de nos camarades qui se sont portés volontaires pour donner main forte à l'organisation de ce grand congrès des apiculteurs.

Patrick VANDAMME



LOI D'URGENCE AGRICOLE



Saint-Mandé, le 22 juillet 2026

Communiqué de presse : **Loi d'urgence agricole :**

l'UNAF dénonce l'irresponsabilité du gouvernement et annonce une riposte juridique

Retrouvez ici :
Le communiqué de l'UNAF sur les néonicotinoïdes dans le projet de loi urgence agricole

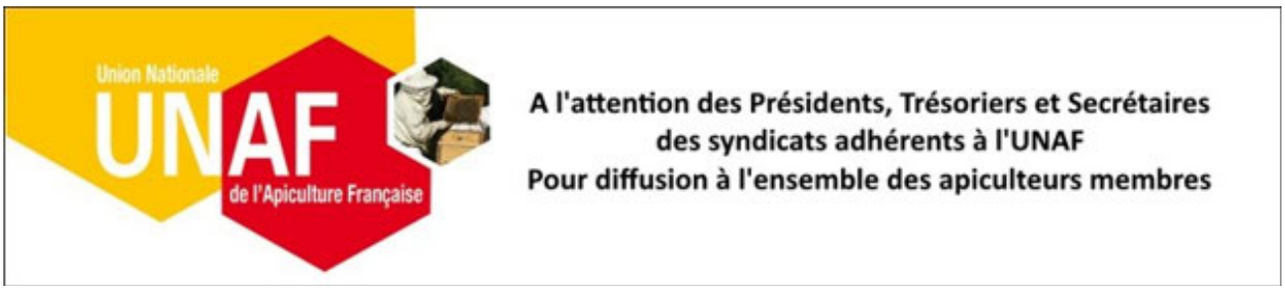
Aujourd'hui, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (U.N.A.F.) est scandalisée et condamne, au nom de 20 000 apicultrices et apiculteurs, l'irresponsabilité du gouvernement. La loi d'urgence agricole proposée initialement par le gouvernement, réautorise pour trois ans l'usage de deux néonicotinoïdes qui détruisent nos pollinisateurs, pour les cultures de betteraves sucrières, de cerises, de pommes et de noisettes. Nous annonçons aujourd'hui le début de notre combat juridique dans le cadre d'une saisine du Conseil constitutionnel.

« Aujourd'hui, nous ne pouvons plus dire : "On ne savait pas". » rappelait Carolyn Bouguet, administratrice de l'U.N.A.F., devant l'Assemblée nationale à la veille du vote. Malgré les alertes répétées de l'U.N.A.F., de nombreuses organisations scientifiques, de l'ordre des médecins, de deux millions de citoyen-nes, le gouvernement a choisi de passer outre les connaissances établies sur les risques de ces substances pour les pollinisateurs et l'ensemble du vivant. Ces substances sont réintroduites par un autre texte agricole, cela en dépit de la censure du Conseil constitutionnel dans le cadre de la loi Duplomb, de l'opinion des parlementaires du camp présidentiel et de la position officielle de la ministre de l'Écologie. Le gouvernement reproduit les erreurs du passé. À l'image de l'affaire du chlordécone, il se rend responsable d'un scandale sanitaire et écologique.

« Gouverner, c'est choisir » disait Pierre Mendès France.
Notre gouvernement choisit de menacer nos pollinisateurs et notre biodiversité. Alors que la France suffoque et brûle et que nous faisons face à un « danger de mort environnemental » d'après nos scientifiques, les néonicotinoïdes autorisés sont une menace supplémentaire pour nos cheptels déjà extrêmement fragilisés. Les effets létaux et sub-létaux de ces substances pour les pollinisateurs sont actés depuis plus de 25 ans : des doses très faibles empêchent les butineuses de s'orienter, affectent leur mémoire, empêchent leur croissance et leur capacité à résister à d'autres menaces (varroa, réchauffement climatique, frelon asiatique...). « Protéger les abeilles, c'est protéger le vivant. Protéger le vivant, c'est protéger notre avenir. » rappelait Carolyn Bouguet.
Notre gouvernement choisit également de menacer notre agriculture et notre souveraineté alimentaire, car nous sommes tou.te.s dépendant.e.s des pollinisateurs. Ils permettent la production de 75 % des espèces cultivées destinées à l'alimentation humaine et représentent jusqu'à 5 milliards d'euros de valeur économique chaque année. Quand de tels faits sont connus, l'inaction est une faute. Et aujourd'hui, le gouvernement fait le choix du recul.

Depuis des années, l'U.N.A.F. obtient des victoires juridiques contre les néonicotinoïdes. En 2025, nous avions obtenu le retrait du marché d'un insecticide contenant un néonicotinoïde (le sulfoxaflor) et participé au recours aboutissant à la censure du texte dit « Duplomb » au Conseil constitutionnel. Aujourd'hui, nos dirigeants manquent de courage, pas nous. **Nous engagerons les recours juridiques nécessaires pour le retrait de cette disposition irresponsable et nous soutiendrons par notre contribution les élus faisant un recours devant le Conseil constitutionnel**. Cette loi restera le symbole d'un gouvernement qui a préféré ignorer la science plutôt que protéger l'avenir. Nous, apicultrices et apiculteurs français.e.s, nous battrons toujours pour la protection de notre souveraineté alimentaire, de notre santé, de notre biodiversité et avant tout, de nos abeilles et de tous les pollinisateurs.

Christian PONS
Président de l'UNAF



6 Aout 2026

Communiqué de presse

Loi d'urgence agricole : l'UNAF dépose une contribution devant le Conseil constitutionnel pour défendre les pollinisateurs et l'État de droit

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), premier syndicat des apiculteurs français, a déposé, par l'intermédiaire de son avocat **Maître Bernard Fau, une contribution extérieure (« porte étroite »)** auprès du Conseil constitutionnel dans le cadre de l'examen de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles.
Cette contribution vise à éclairer le Conseil constitutionnel sur les conséquences juridiques, environnementales et économiques de plusieurs dispositions de cette loi, qui remettent en cause des garanties essentielles de protection de l'environnement et des pollinisateurs.
Comme de nombreuses organisations, l'UNAF considère que la recherche de la souveraineté alimentaire ne peut justifier un recul des exigences constitutionnelles qui protègent la santé, la biodiversité et les générations futures.

Une loi qui affaiblit les garanties constitutionnelles

Dans sa contribution, l'UNAF souligne que plusieurs dispositions de la loi conduisent à remettre en cause l'équilibre voulu par la Constitution entre activité économique et protection de l'environnement.
En particulier, elles réduisent les garanties qui encadrent l'autorisation de substances dangereuses pour les pollinisateurs, fragilisent la place de l'expertise scientifique indépendante dans la décision publique en lui imposant des conditions d'évaluation floues et trop rapides et ouvrent la voie à des dérogations aux règles environnementales de plus en plus larges devenant des autorisations à long terme.
Pour l'UNAF, ces évolutions constituent un recul préoccupant alors même que la Charte de l'environnement impose aux pouvoirs publics de prévenir les atteintes à l'environnement et de concilier le développement économique avec la préservation de la biodiversité.

Défendre les abeilles, c'est défendre l'agriculture

L'UNAF rappelle que les apicultrices et apiculteurs sont les premiers témoins des effets des pesticides sur les colonies d'abeilles. Les pertes de colonies, la diminution des ressources florales et la dégradation des écosystèmes ont déjà un coût économique considérable pour l'apiculture.
Ce constat démontre que les risques ne sont plus des risques théoriques : ils sont une réalité économique quotidienne pour les apicultrices et apiculteurs.
L'UNAF rappelle que près de trois quarts des espèces cultivées dépendent, au moins en partie, de la pollinisation. Fragiliser les abeilles revient donc à fragiliser durablement l'agriculture française elle-même.
C'est pourquoi l'UNAF demande au Conseil constitutionnel de veiller au respect des principes inscrits dans notre Constitution et de censurer les dispositions qui portent une atteinte disproportionnée à la protection de l'environnement, à l'indépendance de l'expertise scientifique et à la préservation des pollinisateurs.

Déclaration de l'UNAF

À travers cette démarche, l'UNAF réaffirme son attachement à une agriculture performante, mais également durable, fondée sur la science, le droit et la protection du vivant.
La réintroduction de substances particulièrement préoccupantes pour les pollinisateurs, l'affaiblissement de certaines garanties environnementales et les reculs en matière de protection des ressources naturelles constituent des atteintes majeures à la sécurité alimentaire de notre pays et au-delà à l'intérêt général.
Les pollinisateurs sont indispensables à notre souveraineté alimentaire, à notre agriculture et à notre patrimoine naturel.
En déposant cette contribution, l'UNAF demande simplement que les principes inscrits dans notre Constitution continuent de s'appliquer à tous et pour tous.

Union Nationale UNAF de l'Apiculture Française

A l'attention des Présidents, Secrétaires et Trésoriers

des syndicats adhérents de l'UNAF

Saint-Mandé, le 25 août 2026

Communiqué

LOI D'URGENCE AGRICOLE : L'UNAF obtient une garantie majeure par le Conseil Constitutionnel

Chèr.e.s Président.e.s, Trésorièr.e.s et Secrétaires,

L'UNAF obtient du Conseil Constitutionnel une réserve d'interprétation garantissant un contrôle effectif de l'ANSES sur les permissions d'utilisations exceptionnelles de néonicotinoïdes. L'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) a saisi le 29 juillet 2026 le Conseil constitutionnel, et a obtenu le 14 août 2026 une réserve d'interprétation constitutionnelle qui impose un examen effectif et exhaustif par l'ANSES des demandes de permission d'utilisation exceptionnelle pour l'utilisation de l'acétamipride et du flupyradifurone. Le texte final de la loi permettait de considérer que lorsque l'ANSES était saisie par le ministre d'une demande d'utilisation exceptionnelle de l'acétamipride et du flupyradifurone, son silence durant plus de deux mois, valait permission d'utilisation.

La disposition était inacceptable car elle ne garantissait pas que l'ANSES contrôlerait effectivement en deux mois la réunion des cinq conditions et notamment que la dérogation demandée ne serait pas susceptible d'engendrer des risques significatifs pour la santé humaine ou d'affecter de manière grave et irréversible l'environnement. Le Conseil Constitutionnel a expressément retenu la critique de l'UNAF en précisant qu'à défaut de décision exprès de l'ANSES dans le délai de deux mois prévus par la loi, la demande de dérogation présentée par le ministre serait considérée comme rejetée.

Cette clarification était essentielle : aucun des deux néonicotinoïdes ne pourra être autorisé par simple effet du silence de l'ANSES. Cette précision du Conseil Constitutionnel constitue une garantie majeure et exclut que le délai contraint de deux mois qui est notoirement insuffisant pour mener à bien le contrôle de la toxicité soit l'instrument de dérogations clandestines obtenues par le seul silence de l'ANSES.

L'UNAF se félicite également que le Conseil constitutionnel interprète la loi, comme donnant à l'ANSES la capacité de poser des limites géographiques aux dérogations.
Pour autant la victoire reste en demi-teinte car le principe d'une dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes reste acquis. Si le Conseil constitutionnel reconnaît lui-même les incidences de ces substances sur les pollinisateurs, les oiseaux, les sols, l'eau et la santé humaine, il estime que leur réintroduction temporaire répondrait à un « motif d'intérêt général ». L'UNAF estime pour sa part que l'utilisation de néonicotinoïdes ne devrait jamais pouvoir être la réponse adaptée à un motif intérêt général, puisque la conséquence sur les pollinisateurs et la santé humaine sont largement documentées. L'UNAF s'inquiète de cette interprétation paradoxale de la notion d''intérêt général qui vise en fait à satisfaire quelques filières agricoles

Depuis plus de vingt-cinq ans, l'UNAF se mobilise pour la défense des pollinisateurs. La décision du Conseil constitutionnel montre que notre combat permet des résultats concrets. Notre vigilance demeure indispensable. L'UNAF poursuivra donc sans relâche son action pour la protection des abeilles, des pollinisateurs et de la biodiversité.

Christian PONS
Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

DÈS SEPTEMBRE 2026

À partir de 2026, une réforme d'ampleur va transformer la façon dont les factures circulent entre professionnels en France : la **facturation électronique obligatoire**.
Apiculteurs, vous êtes concernés, que vous soyez au régime micro-BA, en franchise de TVA ou au réel. Cet article vous propose de comprendre, étape par étape, ce qui vous attend et comment vous y préparer.

Une réforme qui vous concerne, même en franchise de TVA ou au RFA (Remboursement Forfaitaire Agricole).

Beaucoup pensent que le statut de micro-BA ou la franchise en base de TVA les met à l'abri
de cette réforme. Ce n'est pas le cas : dès lors que vous exercez une activité professionnelle, vous êtes considéré comme « assujetti » à la TVA au sens de cette règlementation, même si vous ne la facturez pas à vos clients. Vous êtes donc concernés, comme tous les autres professionnels.

Première échéance : le 1er septembre 2026, recevoir vos factures électroniquement

La première étape du calendrier concerne la **réception** de vos factures fournisseurs — matériel apicole, vétérinaire, carburant, cotisations diverses. **À compter du 1er septembre 2026**, vos fournisseurs devront vous transmettre leurs factures sous forme électronique, via une plateforme dédiée. Un document papier ou un simple PDF envoyé par mail ne sera plus la norme. Concrètement, cela signifie que vous devrez être en capacité de recevoir ces factures électroniques dès cette date, sans quoi vous risquez des blocages dans le suivi de vos achats, de vos règlements et de votre comptabilité.

Seconde échéance : le 1er septembre 2027, émettre vos propres factures électroniques

Un an plus tard, au **1er septembre 2027**, ce sera à votre tour d'**émettre** vos factures sous format électronique à vos clients professionnels, via la plateforme choisie pour la réception.

Vos trois types de clients, trois situations à connaître
En tant qu'apiculteurs, vous vendez généralement à trois types de clients, et chacun suit des règles un peu différentes :

- **Aux particuliers** (marché, vente à la ferme, foires) : la facture électronique n'est pas obligatoire, mais une obligation de transmission périodique de vos données de vente à l'administration s'appliquera tout de même (ce que l'on appelle l'e-reporting),
- **Aux professionnels** (entreprises pour des colis de fin d'année, coopératives, autres exploitants pour de la pollinisation, etc...) : la facture électronique via une plateforme sera obligatoire pour ces ventes à compter du 1er septembre 2027,
- **Aux administrations**, notamment les mairies : attention, ce point est **déjà d'actualité**. La facturation électronique vers le secteur public est obligatoire depuis plusieurs années, via un système dédié appelé Chorus Pro. Si vous facturez déjà une mairie et que vous ne passez pas par cet outil, il est urgent de régulariser votre situation.

Pourquoi s'y préparer dès maintenant ?

Ces plateformes demandent un temps d'apprentissage: création de compte, saisie de vos informations professionnelles, prise en main de l'interface, création de vos premiers modèles de factures. Beaucoup de solutions existent déjà aujourd'hui, certaines gratuites et pensées pour les petites structures individuelles.

Notre conseil : choisissez dès maintenant une plateforme agréée et commencez à vous
familiariser avec elle, même avant que l'obligation d'émission ne devienne effective. Ainsi,
le jour ou l'obligation s'appliquera réellement à vous, vous serez déjà à l'aise avec l'outil,
plutôt que de découvrir son fonctionnement dans l'urgence.

En cas de non-respect à intégrer ce nouveau dispositif, des avertissements et des sanctions
financières seront mis en œuvre par l'Administration Fiscale.

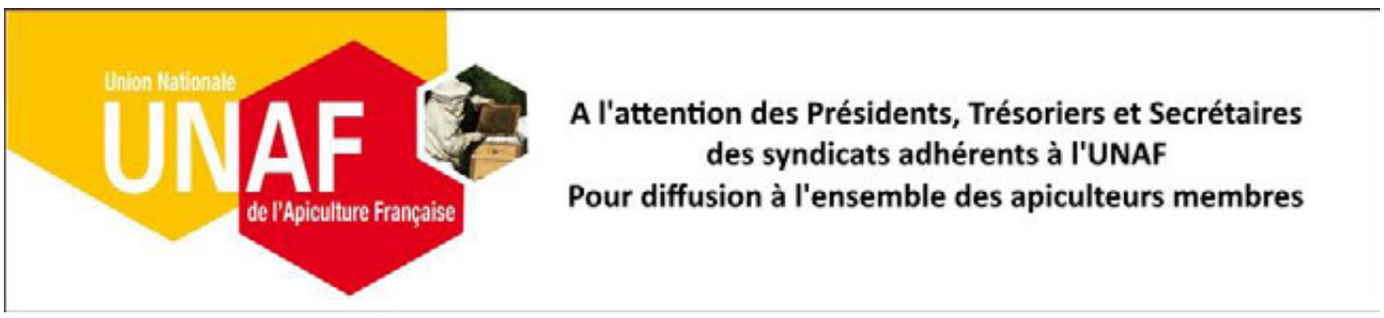
Où trouver une information fiable et à jour

Pour disposer d'une information officielle et actualisée, nous vous invitons à consulter **le site « impots.gouv.fr »**, qui centralise les informations sur cette réforme. Vous y trouverez également la liste des plateformes agrées.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillers habituels, votre banque, votre cabinet comptable si vous en disposez d'un, pour vous accompagner dans le choix d'une plateforme agréée, adaptée à votre activité et vous aider à anticiper cette transition en toute tranquillité.

Vous pouvez aussi trouver des informations sur cette page web : **https://www.comparatif-facture-electronique.fr/meilleurs-logiciels-facturation-electronique-gratuits/**
Voir le WEBINAIRE UNAF sur Youtube (UNAF WEBINAIRE sur facture électronique)

ÉTIQUETAGE DES MIELS
DE NOUVELLES RÈGLES



Saint-Mandé, le 12 juin 2026

Changement dès le 14 Juin 2026 : nouvelles règles d'étiquetage des miels de mélange de plusieurs pays

Chèr.e.s et chers Président.e.s, Trésorier.e.s, secrétaires,

Le Ministère de l'Economie dans son webinaire du 09 Juin 2026, a présenté les changements législatifs applicables au 14 Juin 2026. Cette nouvelle règlementation répond à une difficulté majeure identifiée depuis longtemps par l'UNAF : le manque de lisibilité des étiquettes du miel en mélange d'origines de plusieurs de pays.

Une enquête récente révèle que 78 % des consommateurs interrogés ont conclu, à tort, qu'un miel était français alors même que 86 % de ceux-ci affirment "bien comprendre les mentions d'origine sur les pots"[1]. Ce constat illustre l'enjeu du manque de transparence sur l'étiquetage des miels issus de mélange et le besoin de pédagogie auprès des consommateurs. Dès 2017, nous demandions avec l'UFC-Que Choisir, un affichage précis des pays d'origines. Mais légalement une réforme européenne était indispensable pour imposer des règles harmonisées et plus lisibles à l'ensemble des miels commercialisés dans l'Union européenne.

À la suite de négociations européennes portées par l'UNAF, la directive européenne relative au miel fut modifiée le 14 mai 2024, et sa transposition en droit français par décret sera applicable à partir du 14 juin 2026. Les nouvelles règles d'étiquetage pour les **miels issus de mélanges** imposent **que tous les pays d'origine figurent dans le champ de vision principal de l'emballage (sur le devant de l'étiquette), dans l'ordre décroissant de leur part en poids et en toutes lettres.** Les pourcentages devront être indiqués avec une tolérance de 5 %. Comme le recommandait l'UNAF, la France a choisi de ne pas appliquer la dérogation permettant de limiter l'affichage aux quatre principaux pays représentant plus de 50% du mélange : en France tous les pays présents dans les mélanges devront obligatoirement être mentionnés pour le miel mis sur le marché. Concrètement, un pot de miel contenant 45 % de miel de France, 30 % de Hongrie et 25 % d'Allemagne devra afficher clairement ces informations sur son étiquette. Seule exception à la règle : les emballages avec une quantité de miel de moins de 30 grammes pourront utiliser les codes ISO à deux lettres. A noter que ces règles concernent tous les nouveaux pots, **les miels mis sur le marché ou étiquetés avant cette date peuvent toutefois continuer à être commercialisés jusqu'à épuisement des stocks** selon les anciennes règles.

Autre évolution importante avec le décret : la disparition de la dénomination « miel filtré » pour les miels qui ont subi une élimination significative de pollen, jugée trompeuse pour les consommateurs, qui sera remplacé par la mention « miel destiné à l'industrie ».
Le Ministère de l'Economie, a également annoncé lors du webinaire qu'il effectuera des contrôles « pédagogiques » dès 2026 puis des contrôles répressifs à compter de janvier 2027 sur la base d'une analyse documentaire principalement.

Le but second de ce changement de la législation européenne relative au miel étant la lutte contre la fraude, suite à la sortie de chiffres édifiants sur la fraude dans le miel qui avaient alertés les pouvoirs publics[2]: la proportion d'échantillons frauduleux ou suspects passant de 14 % en 2017 à 46 % en 2023. Le travail est encore en cours au niveau européen pour définir de nouvelles méthodes d'analyse pour détecter des fraudes (miel surchauffé, définition des seuils de filtration et des teneurs en pollen) et établir le futur système de traçabilité du miel. La plateforme du miel européenne réunit des experts et fera des recommandations à la Commission Européenne, celle-ci doit adopter des actes délégués[3] d'ici à juin 2029 sur ces différents sujets.

En complément de ce résumé, l'UNAF vous communiquera dès sa réception le replay du webinaire du Ministère de l'Economie ainsi que le lien vers la foire aux questions qui sera mise en ligne.

Bien à vous,

Christian Pons
Président de l'UNAF







DÉCLARATION ANNUELLE **DE RUCHES 2026** Ouverture de la plateforme



Nous vous rappelons que tout apiculteur est tenu de **déclarer chaque année**, sur une période donnée, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur et ce dès la première ruche.

La période de déclaration obligatoire est désormais ouverte, depuis le 1er septembre 2026.

La période de déclaration obligatoire est désormais ouverte.

Pourquoi déclarer vos ruches ?

En effectuant votre déclaration, vous contribuez à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et à une gestion plus efficace des dangers sanitaires.

Comment effectuer votre déclaration ?

En ligne :

1. Rendez-vous sur la rubrique déclarer des ruches du site Mes démarches du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
2. Remplissez les informations demandées.
3. Validez votre déclaration

Soyez vigilant, votre déclaration n'est enregistrée qu'après validation sur l'écran récapitulatif. Il vous sera alors proposé de télécharger le récépissé. Nous vous conseillons de le faire.

Par courrier :

1. **Imprimez le formulaire Cerfa N°13995*07** disponible sur le site Mes démarches.
2. Remplissez les informations demandées de façon lisible, datez et signez le document.
3. **Envoyez le formulaire** par courrier à l'adresse suivante :

HANDI CONSEILS - DGAL - Déclaration de ruches
2 bis, boulevard du premier RAM
10000 TROYES

Dates de la période de déclaration obligatoire :

Ouverture : **1er septembre 2026**
Fermeture : **31 décembre 2026**

Besoin d'aide ?

Une foire aux questions est mise à disposition pour vous assister en cas de difficultés ou pour des questions générales sur la déclaration de ruches.
Pour toute information générale autour de l'activité d'apiculteur, le guide de l'apiculteur débutant est à votre disposition.

Notes importantes :

- Si vous constatez avoir commis une erreur après validation de votre déclaration, il convient de réaliser une nouvelle déclaration de ruches avant le 31 décembre, la dernière déclaration enregistrée sur cette période est celle qui sera retenue par l'administration.
- Si vous avez cessé votre activité apicole, ne tenez pas compte de ce message.

SOLIDARITÉ AVEC LES APICULTEURS
SINISTRÉS PAR LES INCENDIES

Union Nationale UNAF de l'Apiculture Française

A l'attention des Présidents, Trésoriers et Secrétaires des syndicats adhérents à l'UNAF
Pour diffusion à l'ensemble des apiculteurs membres

Saint-Mandé, le 12 aout 2026

Solidarité avec les apicultrices et apiculteurs sinistrés par les incendies : l'UNAF mobilisée à vos côtés.

L'UNAF adresse ses pensées les plus sincères aux apiculteurs et apicultrices frappés par les incendies qui dévastent actuellement des régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'à ceux du Roussillon et Fontainebleau.

Nous pensons particulièrement à nos collègues, durement touchés par ces sinistres exceptionnels qui anéantissent plusieurs années, parfois plusieurs décennies de travail. Au-delà de l'impact sur les ruches, des cheptels, des colonies et du matériel détruit, c'est un patrimoine professionnel, économique et humain qui disparaît. Nous mesurons la profondeur de cette épreuve et l'ampleur des défis qui se dressent désormais devant vous. Chacune de ces pertes nous touche.

L'UNAF s'engage à vos côtés. En coordination avec la FARNA et les syndicats régionaux, nous avons mis en place une cellule de crise et de solidarité destinée à soutenir chacun d'entre vous. Cette cellule s'appuie sur les valeurs fondamentales de notre organisation : solidarité, entraide et responsabilité collective. Au-delà de cette expression de solidarité, nous souhaitons pouvoir mobiliser nos forces et coordonner les efforts au sein de la communauté apicole. Nous nous tiendrons à votre disposition pour vous conseiller sur les dispositifs disponibles et vous mettre en lien avec les ressources et partenaires susceptibles de vous aider dans cette reconstruction. Chaque situation étant différente, nous vous invitons à nous faire part de vos besoins et vos préoccupations afin que nous puissions vous soutenir au mieux dans cette épreuve.

Cette solidarité ne s'arrêtera pas à la phase d'urgence immédiate. Le Congrès Européen de l'Apiculture qui se déroulera à Agen du 1er au 4 octobre 2026 sera l'occasion de poursuivre cette mobilisation, de continuer à coordonner les efforts et de maintenir un accompagnement structuré pour la reconstruction de vos exploitations.

L'UNAF et l'ensemble de notre réseau apicole se tiennent à vos côtés pour traverser cette épreuve avec détermination et solidarité.

Bien à vous.

Christian PONS
Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française



CONFRÉRIE DU MIEL ET DES ABEILLES



Jacques LAUGÉNIE

Lors de notre réunion de l'Union des des Confréries du Périgord en début d'année, s'est posée à l'ordre du jour la question : que pouvons-nous entreprendre cette année après les Journées intergénérationnelles de 2025 ?

Après un tour de table, le Tour de France a été retenu, oui, mais où ? Sous quelles conditions ? Comment s'y prendre ? Beaucoup de questions se sont posées.

Notre objectif était d'être vus par une caméra, hélicoptère ou non, il nous fallait un endroit après le départ de Périgueux et avant le site de Lascaux.

Avec notre ami Jacques Queyroulet et avec l'accord de notre président Pierre Cappelot, nous sommes allés à la recherche, Thenon, Fossemagne, Auriac du Périgord, la route du Tour étant fermée à 9 heures.

Notre choix s'est porté sur le parking du restaurant « L'Orée du bois » à Thenon, une barrière en hauteur afin de fixer nos banderoles, un énorme chêne à proximité nous a fourni l'ombre pour la restauration. Tout était à notre portée.

Vers 11 heures, la caravane approche, toutes les confréries se mettent en tenue et se retrouvent au bord de la route. Le défilé des véhicules de la caravane commence, ce n'est qu'un jet d'objets, gadgets qui atterrissent à nos pieds. Nous entendons résonner dans les hauts parleurs des véhicules de la caravane les noms de toutes les confréries affichées sur les banderoles.

La caravane passée, c'est le moment le plus agréable : le repas concocté par le chef Patrick de « L'orée du bois », pris à l'ombre des grands chênes. Puis au milieu du repas, mon ami Jacki m'interpelle : « J'ai mis mon portable sur silence, le commentateur du Tour, Franck Ferrand vient de m'appeler ». Notre Jacki saute sur son téléphone et rappelle le commentateur qui lui demande où nous nous trouvons et la liste des Confréries.

Les coureurs sont partis depuis 30 minutes, nous entendons l'hélicoptère sur Fossemagne. Nous avons pris place sur la hauteur du parking derrière nos banderoles. Soudain, nous voyons une moto restée sur le parking, côté opposé à nous. Une caméra derrière le chauffeur de la moto nous fixe, s'arrête à une vingtaine de mètres de nous. Nous étions en direct sur France 2 pendant 20 à 30 secondes puis la moto reprend la route et les coureurs arrivent.

Quelle satisfaction d'avoir figuré lors d'un événement tel que celui-ci. Nos confrères sont repartis pleinement heureux d'avoir pu prouver l'existence de l'Union des Confréries du Périgord.

HOMMAGE

Nous avons le regret de vous faire part du décès
de deux de nos collègues, adhérent de l'Abeille Périgordine,

Monsieur Fernand MICHEL

&

Monsieur Stéphane CECCATO

L'Abeille Périgordine présente ses sincères condoléances
à leurs familles.

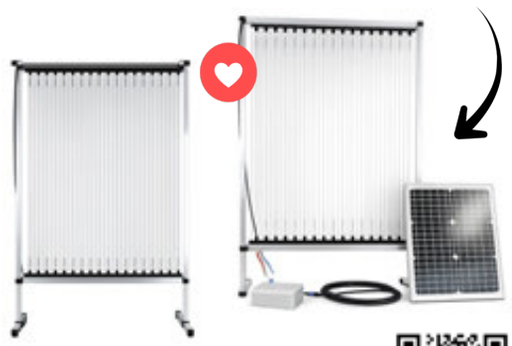
NATURAPI ApiCulture

Le plus grand choix contre le Frelon Asiatique !

Gamme Good4Bees
Piège, attractif et muselière



Gamme Beeprotect
Harpes électriques, vendues seules, ou en kits avec modules solaires ou modules électriques



Dès 92,75 € la harpe Seule
Hors modules de charge et câbles de connexion en sus

Voir la Gamme complète

Tarifs Dégressifs sur toutes nos références

Pièges Veto Pharma
Vespa Catch
et Vespa Catch Select





Piège Sélectif Beevital
Et Attractif en 500ml ou 5L
Durable ! Pièces détachées disponibles

Piège cloche Protecta



Piège cloche Anel





Grille avec cône
Pour fabrication de nasses ou trappes

Cône plastique 23cm
Pour fabrication de nasses ou trappes





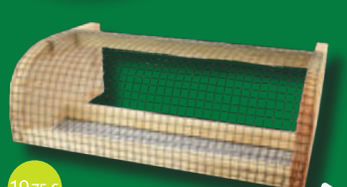
Piège à visière
(Pot vendu séparément)



Muselière Arthak
Pour Dadant 10, Warré, Langstroth



Attractif Protecta
En bidon de 500ml ou 2,5L



Muselière bois
Pour Dadant 10
Existe aussi en Dadant 6

Toutes nos solutions sont sur **naturapi.com**

Tarifs et photos non contractuels.

NATURAPI : Miel, Abeilles & Ruches depuis 1988 - Votre spécialiste de l'Apiculture
NATURAPI - 13 RUE SAINT-EXUPERY - 63800 COURNON D'AUVERGNE - 04 44 44 96 30
www.naturapi.com BLOG @Naturapi_Apiculture

CONFÉRENCE « LA PLANÈTE DES INSECTES »

APIDOR
Union des apiculteurs de Dordogne
Filière apicole

CONFÉRENCE

La planète des insectes*

À quoi pensent les abeilles ?

Samedi 7 novembre 2026

de 14h30 à 17h00

Entrée gratuite

Centre départemental **Joséphine Baker**

1 cours Saint Georges PÉRIGUEUX (24)



Présenté par

Dr Mathieu LIHOREAU,

directeur de recherche au CNRS
(Centre de recherche sur la cognition animale)

Contact :
06 86 77 76 15

L'Abeille Périgordine — Les Ruchers du Périgord — GDSA 24 — Chambre d'agriculture Dordogne — Dordogne Périgord — Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

CONFÉRENCE

par le Dr Mathieu LIHOREAU, directeur de recherche du CNRS (Centre de recherche sur la cognition animale)

Lors de cette conférence, venez plonger dans l'univers fascinant de l'intelligence cachée des insectes. Guidé par Mathieu LIHOREAU, éthologue de renommée internationale, vous découvrirez comment les récentes découvertes sur les insectes, de leurs comportements complexes à leur possible conscience, bousculent nos certitudes. Un voyage qui nous conduit sur les traces du naturaliste Jean-Henri FABRE jusqu'à Fukushima, et nous interroge sur la place que nous occupons dans l'écosystème. Les insectes sont-ils vraiment différents de nous ? Comme nous, les insectes ont un cerveau. À la différence du nôtre, il est minuscule. À quoi peut-il servir ? Les insectes sont-ils doués d'intelligence ? Ont-ils une conscience ? Un sens créatif ? Ressentent-ils des émotions ? Maîtres de la survie, ces minuscules créatures pourraient bien détenir les clés d'un avenir plus durable...

Plan d'accès au Centre départemental Joséphique Baker (ex centre de la Communication), 1 cours Saint-Georges à Périgueux (24000)





Coordonnées GPS :
Latitude : 48.856614
Longitude : 2.352222



LUTTE CONTRE **LE FRELON ASIATIQUE**

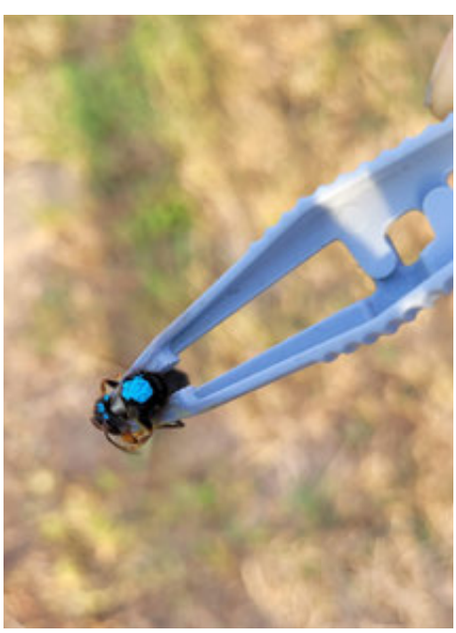
Télémétrie, détection de nids de frelons asiatiques

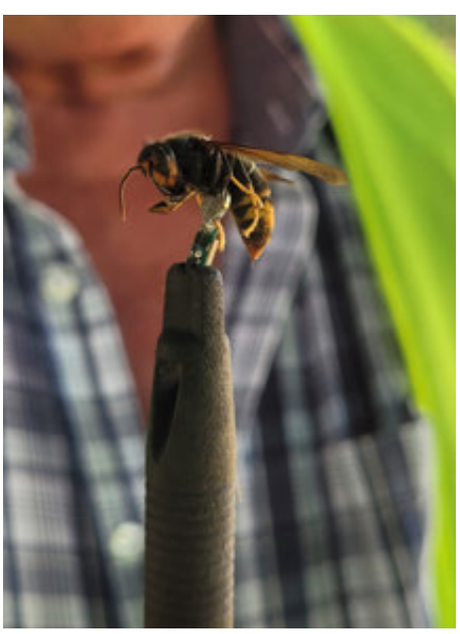
Patrick VANDAMME

Pour information, j'ai eu des contacts avec un membre d'une association en Bretagne B.P.P. « Betton Protection Pollinisateurs ».
Cette association a mise en pratique l'utilisation de la télémétrie pour localiser les nids de frelons asiatiques à l'aide d'une valise, proposée par une entreprise néerlandaise, « Robor Electronics BV », plus connu sous le nom de Robor Nature, située à Bentelo dans l'est des Pays Bas. Ce système travaille avec une application « Vespa Finder ».
Voici un article sur l'expérience de cette association bretonne. Pour indication, la valise est vendue aux environs de 2 900 – 3 000€ : elle est livrée avec 5 émetteurs qui sont rechargeables et réutilisables. La recharge de l'émetteur a une tenue de 24h et un émetteur seul coûte 100€. Je me dois de vous signaler que plusieurs valises de télémétrie ont déjà été proposées, mais ces systèmes se sont révélés peu pratiques, chers et avec pas mal de problèmes comme la perte des émetteurs par les frelons et le fait qu'ils sont non réutilisables. Le système proposé ci-dessus semble plus efficace, plus pratique mais reste malheureusement d'un coût conséquent, sans compter que si la réussite est présente, il reste à ajouter le prix de la destruction du nid. Pour tous renseignements, il est recommandé de prendre contact directement avec « Robor Electronics BV » tél : 31 (0) 547 292 090 ou nature@robor.nl à Snetersweg 6A 7497 Bentelo aux Pays Bas ».

D'autre part, des représentants de l'association devraient être présent les 1,2,3 octobre prochain au Congrès d'Agen.







BETTON

Cette association traque les nids de frelons asiatiques

« Nous ne sommes qu'au début de l'été et les nids secondaires de frelons asiatiques sont déjà visibles. Il ne faut pas perdre de temps pour les localiser et les détruire avant qu'ils ne deviennent trop importants », explique l'association Betton protection pollinisateurs qui a mis en place des ateliers de télémétrie en direction de ses adhérents.

« L'atelier de télémétrie c'est apprendre à manipuler le frelon pour le marquer avec une couleur d'identification au moyen d'un crayon poska, ou le marquer en lui accrochant à la taille un nano-émetteur qui guidera les traqueurs jusqu'au nid », précise Jean-Luc Herrouin, membre de l'association.

La première étape consiste à l'installation du pot à mèche qui va les attirer. Lorsque les frelons arrivent, il faut les marquer avec une couleur et chronométrer leur temps d'aller-retour au nid. ***« Le frelon vole à environ 18 km/h, soit 300 m/minute. La direction de vol du frelon par rapport au pot et le temps mis pour aller au nid permettent d'estimer la zone probable du nid. »*** La préparation est cruciale pour trouver rapidement le nid et avoir une chance de récupérer l'émetteur. Elle se fait environ 48 heures avant la traque elle-même.

Le jour de la traque, un frelon marqué d'une couleur et suffisamment fort pour porter l'émetteur, est choisi et placé dans la cage d'envol avec l'émetteur. L'équipe de traqueurs, armée d'antennes individuelles ou utilisant l'application sur le téléphone portable, s'est déployée sur la zone présumée.



Les traqueurs suivent les signaux émis par les frelons émetteurs. | PHOTO : OUEST-FRANCE

L'antenne des traqueurs va s'animer avec des indications de plus en plus marquées et des sons de plus en plus forts selon la distance par rapport au nid. ***« Le frelon marqué retourne au nid et y reste plusieurs heures avant de reprendre ses allers-retours, c'est ce temps-là qu'il faut mettre à profit pour trouver le nid. »***

La première traque a eu lieu le 3 juillet, à 15 h 30. Le nid a été trouvé deux heures plus tard. L'émetteur a permis de localiser l'arbre qui contenait le nid.

Infos : https://protectionpollinisateurs.fr/fr/



LE VARROA, LA VARROSE

Nicolas BRÈME

Nous sommes tous impactés par la présence du varroa, nous sommes donc tous concernés. Il faut bien le connaitre pour comprendre son mode de vie et surtout tenter de l'appréhender de la meilleure des façons. Comment vit le varroa et quel impact a-t-il sur nos abeilles ?

Il est apparu en 1984 en France et a ravagé les abeilles du pays. Aujourd'hui, ce parasite constitue le principal fléau des apiculteurs français.

Le varroa destructor est un acarien ectoparasite hématophage venant d'Asie du sud-est qui atteint le couvain et les abeilles adultes.

Certes, le varroa est un parasite mais il est considéré dans le langage scientifique comme une maladie parasitaire. La varrose est donc une maladie parasitaire très grave, c'est une Maladie Réglementée (MR).

Cet acarien a quatre paires de pattes et se déplace très facilement. Le mâle, avec sa carapace molle et son appareil buccal inadapté à la ponction, ne peut vivre en dehors de l'alvéole. De forme sphérique, il mesure environ 0,8 mm.



La femelle possède des chélicères (organe buccal) en lames qui lui permettent de percer la cuticule des abeilles aisément. Cette femelle varroa a donc une action spoliatrice sur l'abeille et la larve. Elle est adaptée à la vie parasitaire dans le couvain et sur les adultes. Elle s'insère et se cache dans les alvéoles pour se nourrir et se reproduire. Elle a un corps légèrement bombé de 1,6 x 1.1 mm. Quand cette femelle varroa est sur une abeille, c'est la phase phorétique. Pendant cette phase, elle acquiert la maturité reproductive pour devenir une nouvelle fondatrice (4 à 8 jours). Ce varroa se glisse entre les segments de l'abeille et perfore la cuticule pour se nourrir. On dit que c'est une forme de dissémination en milieu extérieur. Très souvent les varroas vont s'accrocher sur la face ventrale, toujours dans les segments. En effet, c'est à cet endroit que se trouvent les plus gros dépôts de tissus adipeux. C'est pourquoi le parasite préfèrerait les jeunes abeilles dont le corps adipeux est plus important que les vieilles abeilles. La conséquence est que l'abeille s'affaiblit et devient fragile, sujette aux virus et aux maladies.

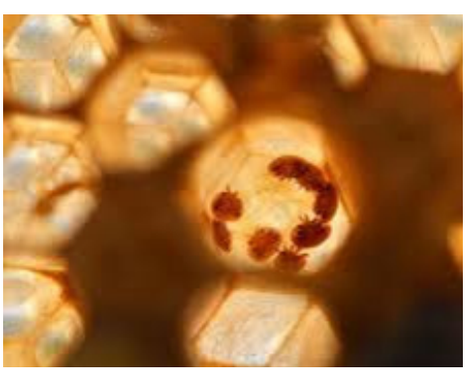
Une fois la période phorétique terminée, le parasite se dissimule dans une alvéole pour spolier la larve. Elle est attirée par les phéromones des larves âgées, c'est-à-dire 15 heures avant l'operculation pour une larve d'ouvrière et 45 heures avant l'operculation d'une larve mâle. Ce varroa tisse son cocon tout en continuant à se nourrir et toujours en cherchant les corps gras. Ceux-ci sont disséminés de façon diffuse sur le corps de la larve tandis qu'ils sont localisés principalement sur les faces ventrales de l'abdomen sur la nymphe ayant atteint les derniers stades.

Pour spolier la larve, le varroa fait un trou et apporte des enzymes afin que le trou ne se rebouche pas. Il puise dans ce trou tout au long de la période. Les conséquences sont que les apports alimentaires sur la larve ne sont pas figés et le varroa consomme de 15 à 25 % des réserves de la nymphe. Petite précision, il se peut que plusieurs femelles s'introduisent dans la même alvéole. Elles ont une espérance de vie de 2,5 à 3 mois de vie. Chaque femelle a 2 à



3 cycles de reproduction, pond de 18 à 30 œufs. Deux à six varroas fertiles en émergeront. Il faut bien avoir en tête qu'en été, 60 à 85 % des varroas sont dans le couvain fermé.

Soixante-dix heures après l'operculation, la femelle varroa pond son premier œuf mâle. Trente heures après la ponte du premier œuf, elle pond un œuf femelle toutes les trente heures. Le varroa mâle est mature six jours après sa naissance.



La première femelle est mature environ sept jours après sa naissance. Le mâle qui est né s'accouple donc avec sa sœur quand leur maturité respective est atteinte. Lorsque l'abeille naît, les varroas sortent aussi et on considère 0,7 à 1,5 varroas matures, et 2,9 varroas matures lorsqu'ils sortent du couvain de mâles (la période de naissance étant plus longue chez les faux bourdons, le nombre de mâles varroas matures émergents est plus grand). Les autres n'arrivent donc pas à maturité. Les varroas matures juste nés prennent place sur une abeille adulte, et deviennent des varroas phorétiques. Le cycle de reproduction est bouclé.
Dans la colonie, des varroas phorétiques sont éliminés par épouillage, d'autres n'arrivent pas à maturité et d'autres sont infertiles. Lorsque plusieurs femelles investissent une même alvéole, il y a moins de descendants par fondatrice. Bien entendu les varroas ont beaucoup plus de difficultés à se reproduire l'hiver étant donné qu'il y a peu ou pas de couvain fermé.
Le varroa est porteur sain à 100 % du virus des ailes déformées (DWV), 50 % du virus du couvain sacciforme (SBV), 35 % du virus de la paralysie aigüe (ABPV).
Le varroa a pour conséquence :
- la diminution de l'éclosabilité (jusqu'à 30 %),
- la perte de poids,
- la perte de pression hémolymphale qui permet une mue complète,
- des malformations,
- une cuticule beaucoup plus fragile,
- la diminution de l'immunité et donc la sensibilité aux infections,
- la réduction du volume des glandes hypopharyngiennes de 10 à 15 %,
- une réduction des corps gras qui fragilise les abeilles d'hiver,
- et de possibles altérations cérébrales.

De plus, sur les faux bourdons, il a été détecté une capacité de vol bien amoindrie, (6 min 50 pour un mâle valide à 2 min 20 pour un faux bourdon infesté), une contenance en spermatozoïdes bien diminuée (7,5 millions de spermatozoïdes à 4,2 millions) et un taux de survie 24h après l'émergence fortement diminué. Le varroa cause un déséquilibre de la population, inflige des conditions de survie difficiles et favorise ou transmet des maladies ou virus.
Abeilles trainantes, larves éliminées, nymphes atrophiées, déformées, présence de varroas phorétiques que l'on voit à l'œil nu, couvain irrégulier, opercules percées, abeilles avec des ailes atrophiées ... sont des signes cliniques d'une infestation forte de varroa.
Les colonies avec une reine bonne pondeuse où le couvain se développe grandement sur une grosse partie de l'année, où le couvain de mâles est abondant, favorisent le développement du varroa. De plus, si la colonie a un faible pouvoir hygiénique et si par malheur le traitement n'est pas effectué ou n'est pas maitrisé, le varroa se développe très rapidement.



N'oubliez pas de traiter vos colonies en temps et en heure. Cela a une importance capitale sur la vie et la santé de vos abeilles. Les traitements A.M.M. sont obligatoires. Respectez bien les posologies indiquées sur les emballages, ainsi que la durée de traitement. En effet, en dépassant les durées préconisées, vous favoriserez l'accoutumance de la molécule au varroa. Même si le gène de résistance est récessif, 100 % de la progéniture de la femelle résistante l'est aussi.



Quand on aperçoit un varroa sur une abeille adulte, il y en a jusqu'à 8 ou 9 en réalité qui sont entre les segments et que l'on ne perçoit pas à l'œil nu.

QUE FAIT-ON AU RUCHER ?

La fin de saison

Nicolas BRÈME

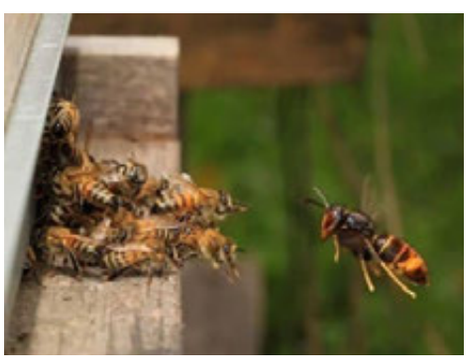
A la fin de la saison apicole, de septembre à décembre, l'apiculteur va être sollicité pour diverses taches, essentielles au bien-être de ses colonies pendant la saison hivernale. Il va devoir traiter ses ruches contre le varroa, protéger les abeilles des attaques des frelons asiatiques, surveiller les réserves et hiverner ses colonies.

Le traitement contre le varroa

Après avoir retiré les hausses de miel, il convient de procéder au premier traitement des ruches contre le parasite « varroa », installé dans tous les cheptels depuis de nombreuses années.
Ce traitement se présente le plus souvent sous forme de lanières à insérer dans les corps de ruches pendant plusieurs semaines. Si les lanières sont à base d'amitraze (Apivar), le traitement se fait en 2 temps : il faut tout d'abord poser les lanières aux extrémités du couvain pendant 5 semaines, puis il faut resserrer les lanières au centre de la ruche toujours en quinconce, et cela pendant 5 semaines supplémentaires. Il est impératif à la fin de la 2ème période de retirer toutes les lanières. Pendant l'hiver, il est fortement conseillé de procéder à un deuxième traitement à l'acide oxalique.
Vous trouverez dans ce numéro un article complet consacré au varroa et à son mode de développement.



La lutte contre le frelon asiatique



Depuis le mois d'août, les frelons asiatiques en quête de protéines pour nourrir leurs larves, attaquent les ruches en continu. Les frelons asiatiques stationnent à l'entrée des ruches, attendant le retour des butineuses ou surveillant les sorties de la ruche. Cette prédation coûte la vie à de nombreuses abeilles, mais elle génère surtout un stress permanent subi par les colonies. Les frelons empêchent les abeilles de circuler librement et de se ravitailler en nectar, pollen ou eau, ce qui fragilise profondément l'équilibre et le bon fonctionnement de la colonie.
Selon la météo, la prédation va se poursuivre pendant de nombreuses semaines, avec souvent en fin de saison, des frelons asiatiques plus petits qui traversent les réducteurs de ruches et provoquent des dégâts considérables dans les ruches investies.
Les colonies qui n'ont pas pu constituer des réserves de miel conséquentes à cause des frelons asiatiques et qui ont vu leur nombre diminuer drastiquement risquent de ne pas survivre aux mois d'hiver.
Les apiculteurs peuvent protéger leurs abeilles en posant des réducteurs d'entrée, des muselières ou des harpes électriques. Le piégeage d'automne est aussi fondamental : il vise à capturer les reines, à la recherche de glucides, juste avant qu'elles ne trouvent un abri caché pour passer l'hiver. Chaque femelle capturée avant l'hiver est une reine de moins au printemps, un nid et des milliers d'individus en moins dans l'environnement. Rappelons qu'un nid de frelons asiatiques consomme en une saison un poids moyen de 11 kg d'insectes, à une époque où déjà 90% des insectes ont disparu de notre environnement.

La surveillance des réserves de miel

Pour passer l'hiver dans de bonnes conditions, les colonies doivent disposer d'une grande quantité de miel. Les abeilles ne sortent pas ou peu pendant l'hiver et ne peuvent compter que sur les réserves faites au cours de la saison. Elles vont utiliser le miel pour survivre et pour réchauffer la grappe hivernale. Les abeilles consomment en effet du miel pour contracter leurs muscles thoraciques et créer de la chaleur, maintenant la température au centre de la grappe entre 20 et 35°. Le même phénomène opère chez l'homme lorsqu'il « tremble » de froid : le tremblement des muscles génère de la chaleur.

Pendant l'été, l'environnement extérieur est peu propice aux butineuses. Peu de végétaux produisent du nectar à cette saison et l'augmentation des températures, sous l'effet du réchauffement climatique, met les plantes dans un état de stress hydrique, bloquant la fabrication de nectar par la fleur. Pas d'eau, pas de nectar donc pas de miel. Toutes ces conditions peu favorables impliquent la surveillance et très souvent l'intervention des apiculteurs. Une colonie qui ne dispose pas des ressources indispensables à sa survie au cours des mois d'hiver pourra être nourrie avec du sirop ou du candi.



L'hivernage des colonies

L'hivernage des colonies est une étape importante qui sera déterminante pour le développement des colonies au printemps.

L'hivernage - une visite des corps pour contrôler certains paramètres - s'effectue en règle générale entre fin septembre et début octobre, alors que les températures se rafraichissent. Une fois le mois d'octobre passé, l'ouverture d'une ruche peut entrainer un dangereux refroidissement de la colonie.

Lors de cette ultime visite, il convient de vérifier l'état de la colonie :

- La taille de la colonie : il faut veiller à ce que la colonie soit assez importante pour former une grosse grappe qui luttera efficacement contre le froid et protègera la reine et l'essentiel de la colonie.
- Les réserves de miel de la colonie doivent elles aussi être importantes : environ 15 kg. Pour évaluer ces provisions, l'apiculteur peut procéder au pesage des ruches à l'aide d'un instrument de pesée ou en les soupesant à la main. On estime que pour passer correctement l'hiver, une ruche doit peser au moins 35 kg à l'entrée de l'hiver.
- Le couvain est la plupart du temps très réduit, la reine ayant ralenti, voir suspendu, sa ponte à l'approche de l'hiver.

Les abeilles se serrent en grappe à l'intérieur du corps de ruche dès que les températures extérieures tombent en dessous des 10°. Plus il fait froid, plus les abeilles se serrent, rendant la grappe compacte.

Les réducteurs d'entrée utilisés pour lutter contre le frelon asiatique permettent également de protéger les ruches des rongeurs.

Un isolant couvre-cadre en mousse ou en aluminium peut être ajouté pour lutter contre la déperdition de chaleur durant l'hiver.

Pour protéger les abeilles de l'humidité, il convient d'incliner légèrement les ruches vers l'avant afin que la condensation s'écoule hors de la ruche.

Un bon hivernage est synonyme d'une bonne reprise de la colonie au printemps suivant.



L'entretien de fin de saison

Pendant les mois d'hiver, l'apiculteur pourra consacrer son temps à la préparation de la saison suivante.

Il s'agit de gratter et de passer à la flamme les cadres et les hausses. Une fois nettoyées, les hausses devront être stockées à l'air libre mais à l'abri de la pluie. Il convient de constituer des colonnes de hausses avec une grille à reine en bas et une en haut, le tout surélevé afin que l'air circule à l'intérieur de cette colonne. Ce stockage permet de lutter contre l'invasion des rongeurs et de la fausse teigne, un papillon qui pond ses œufs dans les alvéoles et qui souille les cires.

L'apiculteur profitera de cette pause salvatrice pour anticiper ses besoins pour la prochaine saison apicole et veiller à s'équiper du matériel nécessaire : cadre de corps et de hausses, cire, pots, ruches et ruchettes...

RÉCOLTE, QUALITÉ ET ÉTHIQUE

Pourquoi il faut absolument proscrire l'extraction du miel de corps ?

Benoît MORANT, Apiculteur engagé et membre de l'Abeille Périgourdine

Dans nos échanges entre adhérents, lors des réunions ou sur les ruchers-écoles, une question revient régulièrement chez les débutants et parfois hélas chez des apiculteurs plus expérimentés : « Peut-on extraire le miel resté dans le corps de ruche ? »
La réponse doit être claire, sans ambiguïté et portée d'une seule voix : Non.
L'extraction et la commercialisation du miel de corps doivent être proscrites.

Si l'argument du volume supplémentaire peut sembler séduisant au premier abord, un examen technique, sanitaire et biologique démontre que cette pratique dégrade la qualité de nos produits et fragilise nos colonies.

Anatomie d'un malentendu : Corps vs Hausse

CADRE DE CORPS



Lieu de vie permanent et espace de ponte.

CADRE DE HAUSSE



Espace temporaire dédié au surplus.

Ce que les images nous montrent :

• Le cadre de corps (Photo 1) :
Il s'agit d'un cadre de nid. Sa cire est sombre, marquée par le passage de nombreuses générations de couvain. On y trouve une organisation complexe : du couvain (les futures abeilles), du pain d'abeille (pollen) et une couronne de miel operculé.

Ce miel constitue le stock de sécurité immédiat de la colonie. Il est situé au coeur de la zone où sont appliqués les traitements sanitaires annuels.

• Le cadre de hausse (Photo 2) :
Le contraste est saisissant. La cire y est claire, souvent neuve ou peu usée.

Ce cadre ne contient que du miel pur operculé, destiné à stocker le surplus de la miellée. Il n'a jamais vu de couvain et n'a pas été exposé aux traitements sanitaires du corps. **C'est ce miel-là, et lui seul, qui doit finir dans nos pots.**

1. Le volet sanitaire : La mécanique de contamination des cires

Le corps de ruche est l'habitat permanent de la colonie. C'est à cet endroit précis que sont appliqués, année après année, les traitements contre Varroa destructor.

La mémoire lipophile des cires
La majorité des molécules de traitement (qu'elles soient de

synthèse ou d'origine naturelle) ont une affinité marquée pour les graisses : elles sont lipophiles*.

• **En apiculture conventionnelle :**
Les molécules s'accumulent au fil des saisons dans la cire du corps.

• **En apiculture biologique :**
Même avec des acides organiques (formique, oxalique) ou du thymol, la répétition des traitements modifie le milieu physico-chimique du corps.

Extraire un cadre de corps, c'est mettre en contact le miel avec des cires qui ont accumulé ces molécules. Le passage à la centrifugeuse ou à la presse libère également des micro-particules de cire chargée.
Vendre ce miel, c'est prendre un risque sanitaire inutile et dégrader la pureté irréprochable que nos consommateurs attendent des miels périgourdins.
Règle d'or : La hausse est posée uniquement lors des miellées. Ses cires vierges garantissent la sécurité alimentaire et la pureté absolue du produit.

2. Le volet biologique : La santé de l'abeille n'a pas de prix

Au-delà de la sécurité alimentaire, prélever le miel de corps relève d'une méconnaissance des besoins biologiques de Apis mellifera.

Le miel, bien plus qu'un simple sucre
Nourrir une colonie au sirop de saccharose ou au candi après avoir vidé son corps est un calcul économique absurde et biologiquement néfaste.
Le miel stocké dans le corps apporte à l'abeille :
• Un profil complexe d'acides aminés et d'enzymes.
• Des polyphénols et oligo-éléments indispensables à son système immunitaire.
• Des bactéries lactiques bénéfiques pour son microbiote intestinal.
Remplacer cette alimentation naturelle par de l'eau sucrée affaiblit les abeilles d'hiver. Elles deviennent alors nettement plus vulnérables aux nosémoses, au stress biologique et au déclin printanier.

3. Le bon sens apicole : Travailler avec la nature

Considérer le miel du corps comme un surplus commercialisable est une erreur de démarche. Le corps de ruche est le domaine réservé de la reine et du couvain ; ce qui s'y trouve est le **capital de survie** de la colonie.
Notre rôle d'apiculteur est de prélever uniquement le **superflu**, c'est-à-dire le miel déposé au-dessus de la grille à reine, dans les hausses.

En résumé :

1. **Qualité & Pureté** : On garantit au maximum un miel exempt de résidus en ne récoltant que les hausses.
2. **Vitalité du rucher** : On laisse aux abeilles leur meilleure protection hivernale : leur propre miel.
3. **Sérénité** : Une ruche qui hiverne sur son miel de corps demande moins de manipulations et repart avec beaucoup plus de vigueur au printemps.

Transmission et pédagogie font la force de l'Abeille Périgourdine. N'hésitons pas à rappeler ce principe fondamental autour de nous, notamment auprès des apiculteurs qui s'installent : **« Le corps aux abeilles, la hausse à l'apiculteur ! »**



LES**SUPERS**POUVOIRS **DE L'ABEILLE**

Le Monde des Abeilles (partie 2)



Jacques QUEYROULET

Les maladies touchant les abeilles :

Malgré une augmentation de la production de miel et du nombre de ruches et d'apiculteurs, ce qui laisserait à penser que tout va bien dans le monde des abeilles, on ne peut pas ignorer toutes les maladies et prédateurs des abeilles aussi bien domestiques que sauvages qui malheureusement sont en augmentation depuis des dizaines d'années.
Ces facteurs de destruction sont de cinq types : maladies dues aux virus et bactéries, maladies dues à des champignons, maladies dues à des acariens, maladies dues à des insectes prédateurs et maladies environnementales dues aux pesticides et aux OGM.

1 ▪ Les virus et bactéries :

▪ La maladie noire vient d'un virus qui provoque la paralysie chronique des abeilles (CBPV)

▪ La Loque vient d'une bactérie (Paenibacillus larvae) maladie du couvain s'attaquant aux larves et qui n'affecte pas les abeilles adultes.

2 ▪ Les acariens :

▪ Le varroa destructor, découvert pour la 1ère fois en Asie du Sud-Est vers 1904. Actuellement cet acarien est présent sur tous les continents excepté l'Australie. Arrivé en France en 1982 il a infecté l'ensemble des colonies d'abeilles françaises.

▪ L'Acarapis woodi, signalé pour la 1ère fois sur l'île de Wrighten Angleterre au début du siècle a littéralement décimé les colonies d'abeille de l'Angleterre et de l'Irlande. Il est probablement entré aux Etats-Unis en 1984 en provenance du Mexique.

▪ Le Tropilaelapps Spp, est un acarien touchant plus particulièrement l'Apis Mellifera, mais actuellement il est encore non signalé en dehors de l'Asie. Donc à surveiller de près en Europe.

3 ▪ Les champignons :

▪ Maladie de la Nosémose (Noséma Apis) qui est due à un champignons parasite qui envahit le système digestif des abeilles adultes. Cette maladie est souvent associée au virus de la maladie noire. De maladie endémique elle serait en passe de devenir plus que sporadique (en diminution).

4 ▪ Les insectes :

▪ Le Frelon asiatique (Vespa Velutina) est arrivé en France en 2004 dans les régions du Sud-Ouest et s'est rapidement répandu en quelques années. En 2020, on estime que toutes les régions de France sont touchées par ce prédateur redoutable. Il est arrivé dans une ferme horticole du Lot et Garonne qui importait des poteries de la région de Shanghai (effet de la mondialisation), où une ou plusieurs reines fécondées se seraient cachées dans ces poteries. Au printemps elle(s) se serait échappée(s) pour fonder une colonie et progressivement d'années en années, la colonie originelle aurait essaimée dans tous le Sud-Ouest, puis ensuite dans toute la France grâce à des conditions climatiques favorables dues au changement climatique (hiver moins froid).
La reine du frelon asiatique mesure environ 2,5 à 3,5 cm et son espérance de vie est de l'ordre d'un an. Au printemps, de mars à début août, la reine sort de sa léthargie hivernale pour fonder une colonie. Elle bâtie dans un premier temps, un nid primaire de la taille maximum d'un gros melon. Ce nid peut accueillir environ 200 individus. Devenu trop petit, les reines issues de ce nid primaire le quittent pour construire de nouveaux nids dit secondaires bien plus importants dont la taille peut atteindre 1 m de hauteur et 80 cm de diamètre et accueillir plus de 2000 individus.
Sur une saison complète ce type de nid peut produire plus de 25 000 frelons.
Le frelon asiatique à l'appétit féroce est un destructeur d'insectes redoutable. Les frelons asiatiques se nourrissent de fruits mûrs et de nectar, mais pour nourrir ses larves il capture un grand nombre d'insectes très variés. On estime qu'il tue environ

40% d'abeilles, 30% de mouches, 20% de guêpes et pour les 10% restant plus de 150 types ou espèces d'insectes. Au total en un an, un nid de frelons peut consommer environ 11 Kg d'insectes de toutes sortes.
En ce qui concerne les abeilles un frelon peut tuer 2 à 5 abeilles par jour, soit environ 50 abeilles durant sa période de vie de 2 à 3 semaines.
On comprend mieux pourquoi il est absolument impératif d'éliminer ce destructeur non seulement pour la survie de nos colonies d'abeilles, mais également pour la survie de toute la biodiversité.

5 ▪ Les pesticides :

▪ Bien qu'un grand nombre de pesticides utilisés dans l'agriculture intensive n'aient pas fait l'objet d'études très sérieuses sur les perturbations de la vitalité des colonies d'abeilles, il en est un qui fait cependant consensus, ce sont les néonicotinoïdes (NNI). (voir en annexe 2 le détail de ces pesticides)
▪ Les plantes modifiées génétiquement (OGM) auraient également un impact sur la santé des abeilles et pas que, et des études plus approfondies devraient absolument être menées sur ce sujet. Du travail pour les chercheurs, mais les pouvoirs publics le souhaitent-ils vraiment ?
Sans insectes pour se nourrir les oiseaux insectivores disparaissent.

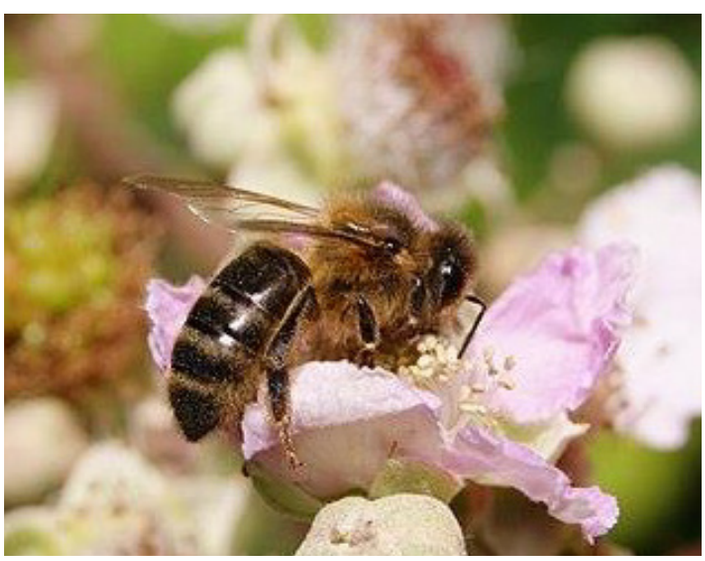
Mais que produit une ruche ?

1. Du Miel bien entendu, produit principal mais aussi,
2. Du Miellat,
3. De la Propolis
4. De la Gelée Royale
5. De la Cire

Mais comment et à partir de quelle substance les abeilles produisent ces différents produits ?

Les plantes mellifères

Pour élaborer dans la ruche le miel, les abeilles vont butiner les fleurs de certaines plantes mais aussi d'arbustes et d'arbres.
Elles vont recueillir le nectar, ce suc sucré secrété par les fleurs pour attirer les insectes pollinisateurs. Ceux-ci vont également se charger de pollen produit par les étamines des fleurs et qui est l'élément mâle et mobile des fleurs. Passant de fleurs en fleurs, les pollinisateurs vont déposer ces gamètes mâles sur les organes femelles des fleurs et ainsi permettre la reproduction de ces plantes ou arbres. Le pollen est un petit grain (20 à 55 microns de diamètre) généralement jaune.
Pour certains arbres, c'est le vent qui disperse ce pollen, mais ce moyen de reproduction est bien entendu plus aléatoire et bien moins précis que la reproduction par les insectes pollinisateurs.
Les meilleures plantes riches en nectar (liste non exhaustive et variant suivant les régions et continents bien sûr) :
La phacélie à feuilles de tanaisie, la bourrache officinale, le mélilot blanc, le sainfoin cultivé, le trèfle, le pissenlit, la luzerne, le colza, le sarrasin, l'ail des ours, la sauge, la moutarde, le tournesol, la lavande…





La propolis est une matière résineuse produite par certains végétaux et arbres et ensuite élaborée par les abeilles dans leur ruche. La propolis est utilisée par les abeilles comme mortier et comme anti-infectieux pour assainir la ruche. Les principales essences d'arbres produisant cette résine sont bien entendu les conifères, tels que les pins, les sapins, les épicéas…
Cependant, certains bourgeons de



feuilles en produisent aussi, comme les bourgeons des bouleaux, des aulnes, des saules, des frênes, des chênes, des ormes, des marronniers d'Inde et des peupliers qui semblent être la source la plus importante.

Le miellat est un liquide épais, visqueux et sucré excrété par des insectes piqueurs/suceurs comme les pucerons, les cochenilles, les membracidaes...
Les abeilles apprécient cette substance en complément ou en remplacement du nectar des fleurs. Le miel produit est plus sombre et moins humide que le miel de nectar.



La Gelée Royale est produite par les glandes hypopharygiennes et mandibulaires situées dans la tête des abeilles dites « nourricières ». Cette gelée royale d'aspect blanchâtre sert à nourrir les larves durant 3 jours avant qu'elles se nourrissent ensuite de miel et de pollen.



Certaines larves destinées à devenir des reines sont nourries 3 jours supplémentaires. Dans une ruche, ces nouvelles reines seront toutes chassées ou tuées, pour qu'il n'en reste qu'une, dont toute sa vie sera consacrée à la ponte de milliers d'œufs. Elle sera nourrie exclusivement de Gélée Royale. Les reines chassées essaimerons pour créer de nouvelles colonies.

La Cire est formée par une substance générée par les abeilles elles-mêmes à travers certaines glandes de leur abdomen. Cette substance sera utilisée pour construire les cellules de stockage. Mais pourquoi ces cellules sont de forme hexagonale ? C'est pour une raison simple d'optimisation de l'espace. En effet, en géométrie la sphère est la forme qui occupe le moins d'espace en donnant le plus d'espace de stockage. Collées les unes aux autres les bords de ces sphères se déforment pour devenir des hexagones sans qu'il y ait d'espace de vide.

Mais quels sont les 5 meilleurs miels au monde ?

1. Le miel de Manuka de Nouvelle-Zélande, contenant une forte proportion de « méthylglyoxal » qui est un anti-microbien, un anti-bactérien, un cicatrisant et un anti-inflammatoire. Le manuka est un petit arbuste à fleurs blanches appelé par les angloxasons « Tea tree ».
Il est certifié UMF et MGO par les autorités de Nouvelle-Zélande. Son prix varie suivant son taux UMF entre 5 à 25 son prix varie de 24 à 40 € les 250 g.
Pour un taux de MGO variant de 83 à 1200 et plus, son prix varie de 100 € à plus.

2. Le miel de lavande de France (Provence).
3. Le miel d'acacia de France.
4. Le miel de « Sdir Royal » du Yémen, fleur du Jujubier royal (très rare).
5. Le miel de thym de Grèce.

Organisation sociale d'une colonie d'abeilles :

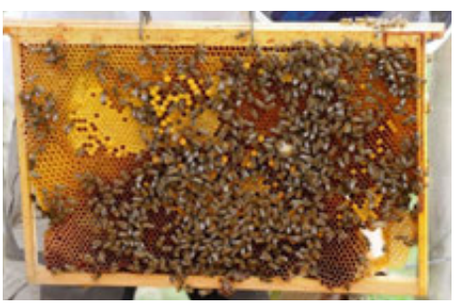
Tout le monde a entendu parler que les abeilles avaient une organisation très sociale et organisée, mais dans le détail quelle est-elle ?
Une colonie d'abeilles mellifères est un super-organisme capable d'une intelligence collective qui se manifeste par un comportement démocratique dont nous pourrions nous inspirer. En effet il n'y a pas de chef, ni de délégation à ceux qui n'en subiront pas les conséquences, notamment parce qu'il s'agit de choix collectifs importants assumés par chaque individu pour la survie de tous. Dans le monde des abeilles, le chacun pour soi n'existe pas, chaque individu acceptant sans rechigner son rôle et sa tâche au sein de la collectivité.
Les abeilles sont capables de communiquer et de faire des choix collectifs grâce à une danse appelée « danse de l'abdomen » ou « danse frétillante » utilisée pour indiquer à leurs congénères l'emplacement de la nourriture.

Une colonie d'abeilles, installée dans une ruche est composée :

- D'une seule reine, qui mesure environ 25 à 30 mm de long. Son rôle est de pondre, environ 2000 œufs par jour. Sa longévité est environ de 2 à 5 ans et parfois plus.
- D'ouvrières (femelles) plus petites d'environ 20 mm de long, leurs ovaires n'étant pas développés elles ne peuvent donc pas pondre. Leur durée de vie est de l'ordre de 45 jours. Selon leur âge elles sont affectées à des tâches bien différentes à l'intérieur comme à l'extérieur de la ruche. Elles peuvent être nettoyeuses de la ruche, nourrices du couvain, s'occuper des soins de la reine, assurer la ventilation

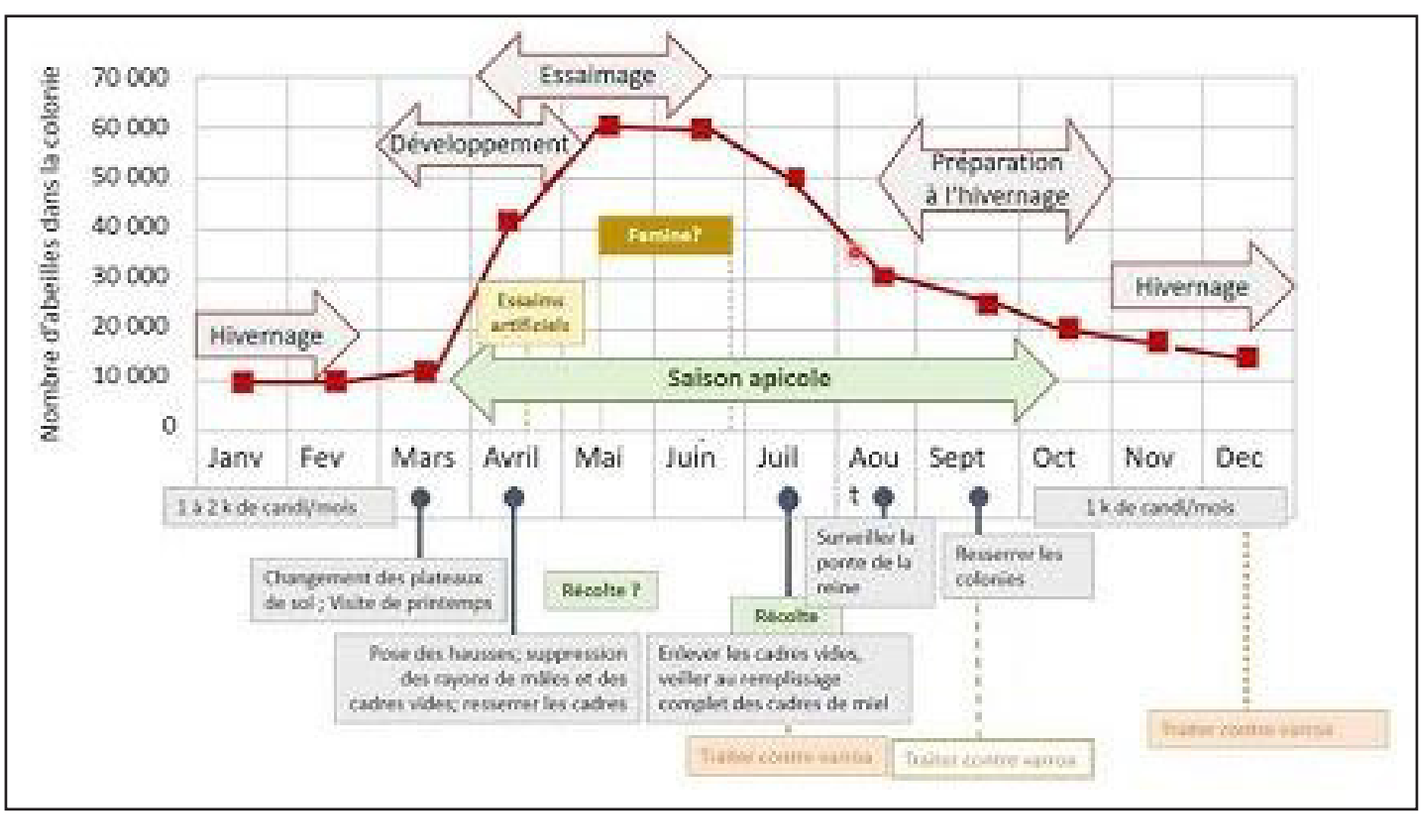
de la ruche, s'occuper du stockage du nectar, effectuer le butinage des fleurs, et effectuer le gardiennage à l'entrée de la ruche pour la protéger des prédateurs, frelons en particulier.
▪ De mâles appelés faux bourdons qui sont un peu plus grands et massifs que les ouvrières sans atteindre cependant la taille de la reine. Leur fonction se limite uniquement à féconder les jeunes reines. Ils naissent principalement de mi-avril à fin juillet. Ils sont surtout présents en juin au moment des vols nuptiaux. Ils n'effectuent aucune autre tâche dans la ruche. C'est pour cette raison qu'à la fin de la période de butinage fin août ils sont chassés de la ruche et tués par les ouvrières (des consommateurs de miel en moins). Leur durée de vie est environ de 21 à 32 jours, du printemps jusqu'au milieu de l'été. Cependant, ceux qui naissent en fin d'été peuvent vivre 90 jours voir plus.
Une colonie d'abeilles peut contenir entre 40 000 et 80 000 individus pendant la belle saison.
En moyenne, une ruche est capable d'héberger environ 50 000 individus.







Fluctuation de la population d'abeilles au cours de l'année

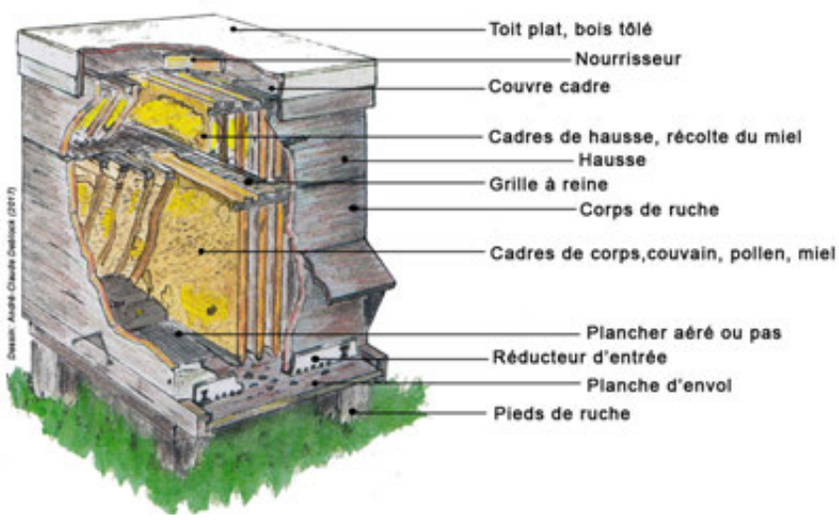


Durant une année, le nombre d'abeilles dans une colonie varie énormément.

En hivernage les abeilles se rassemblent en boule autour de la Reine pour maintenir une température à peu près stable de 13°C. Les abeilles les plus âgées sont sur l'extérieur de la boule, là où la température est la plus basse et sont prêtes à se sacrifier pour la colonie. Pour rechauffer l'atmosphère les abeilles font vibrer leur muscles. Durant cette période d'hiver une colonie consomme pour sa survie environ 1 Kg de miel par mois. Il est donc important lors de la dernière récolte de laisser dans la ruche une quantité suffisante de miel pour la survie des abeilles durant l'hiver.



Parmi toutes les formes de ruches existant à travers le monde, celle qui est la plus couramment utilisée par les apiculteurs est la ruche à tenons de section carré dite « Dadant » avec une ou plusieurs ré hausses.
Elle est simple à construire, facile à transporter, et facile d'utilisation.
C'est celle qui est représentée ci-dessous.
Le toit peut être plat et recouvert d'une tôle en acier cadmié ou de style chalet à deux pans inclinés.





Alignement de ruches en Provence

QUALIRUCHE

Pour tous les adhérents de l'abeille Périgordine et toute l'année 2026
10% de remise sur vos achats*

06 60 90 12 33 / 07 86 71 40 46
Ou contact@qualiruche.fr

Commandez sur https://qualiruche.fr ou au magasin de Libourne
Découvrez nos nouveautés, nos formations, animations et offres exclusives sur :
https://qualiruche.fr

QualiRuche – 7 Rue de l'industrie
33500 LIBOURNE

* Sur présentation de la carte d'adhérent, hors remises quantitatives supérieures, hors packs, essaims, reines et matériel technique et de miellerie.

Thierry CAUQUIL
Directeur des ventes France

50 ANS ab7 groupe
INVENTER LE FUTUR

Un demi siècle d'histoire
Half a century of history

Chemin des Monges / BP9 / 31450 DEYME / France
Tél. 06.86.75.86.34
t.cauquil@ab7group.com
www.ab7group.com
AB7 Groupe





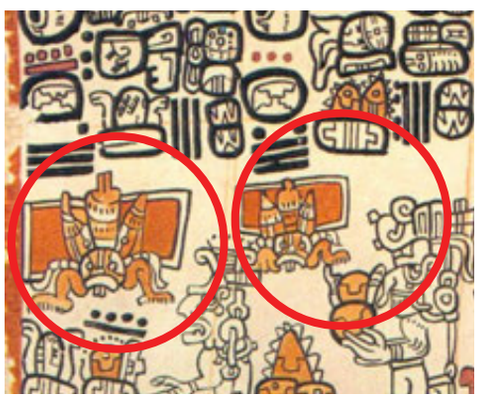
APICULTURES DU MONDE
MEXIQUE

Olivier GORTAIS



Le Mexique se situe dans la partie méridionale de l'Amérique du Nord. Il se place aujourd'hui dans les 10 premiers pays exportateurs de miel (en volume). Cette production provient, pour une part écrasante, de l'élevage de l'Apis Mellifera, variété introduite au milieu du XVII[e] siècle lors de la colonisation espagnole. Son élevage a éclipsé quasi totalement celui d'une espèce endémique : l'Apis Melipona. Celle-ci (melipona beechei) était bien connue des civilisations précolombiennes, dont les Mayas très présents dans le Yucatan. La région jouit d'un climat tropical avec une alternance de saisons sèches et humides. La jungle prédomine avec une flore endémique : Ts'íits'ilche, Tahonal, Chakàah (arbre sacré), Chechem, le Sak káatsim…

La domestication de l'Apis Melipona s'est faite au moyen de ruches horizontales dans des troncs creux (jobón) reproduisant leur habitat naturel ou dans des poteries. Xunán-Kab (son nom maya voulant dire « la grande dame ») faisait partie de la culture maya, des rites religieux (Ah-Muzen-Cab est leur dieu des abeilles et du miel) et de la médecine (antibiotique, anti-inflammatoire…). Le codex maya datant du XVI[e] siècle que l'on peut voir à Madrid montre plusieurs représentations de sa vénération. De taille plus petite que notre Mellifera, elle a la particularité de ne pas piquer (on se prend à rêver…) car dépourvue de dard. Les femelles ont les yeux bleus, les mâles les ont noirs. Il y a une reine



pondeuse, mais la colonie abrite aussi des dizaines de reines vierges prêtes à la remplacer, pas d'essaimage comme nous pouvons les connaitre (on continue de rêver…). Les colonies comptent 3000 à 5000 individus, soit dix fois moins que chez nous.

Naturellement installés dans des cavités, les nids sont très différents de ceux que l'on connait. Ils sont horizontaux, organisés en disques empilés (un peu comme notre « ami » le frelon asiatique) d'une façon pyramidale (des chercheurs ont émis l'hypothèse que cela aurait inspiré les architectures sacrées des Mayas…). Pour stocker le nectar et le pollen, les abeilles construisent de petits pots sphériques avec un mélange cire-propolis. Le miel produit par la Mélipona est très particulier. Il est sirupeux, moins riche en sucre, mais plus acide, chargé en enzymes, composés phénoliques et acides organiques. Cela est dû aux variétés florales exploitées ainsi qu'à une fermentation douce du fait de son stockage dans ces « pots à miel ». Il est recherché pour ses vertus thérapeutiques (infections oculaires, cicatrisation…).

Aujourd'hui, bien que moins prolifiques que Mellifera, de nombreux projets visant à promouvoir Mélipone voient le jour. Le souhait de perpétuer une culture multiséculaire ainsi que de préserver une espèce seule capable de butiner certaines fleurs (comme la vanille…) font renaitre leur élevage dans des villages, des écoles, des associations, des communautés mayas. La nature douce de cette abeille facilite grandement son implantation près des lieux d'habitation des personnes. On continue d'utiliser des troncs creux, mais aussi des caisses aux dimensions respectueuses de l'architecture de leurs colonies. Celles-ci étant beaucoup plus petites que celles de Mellifera, leur production n'excède pas 2-3 litres, mais les prix à la vente sont bien plus élevés. Comme malheureusement presque partout, les déforestations, les cultures intensives, le réchauffement climatique et sa sensibilité aux perturbations représentent de grands risques pour l'avenir la Melipona.

De taille plus petite que notre Mellifera, elle a la particularité de ne pas piquer (on se prend à rêver…) car dépourvue de dard. Les femelles ont les yeux bleus, les mâles les ont noirs. Il y a une reine pondeuse, mais la colonie abrite aussi des dizaines de reines vierges prêtes à la remplacer, pas d'essaimage comme nous pouvons les connaitre (on continue de rêver…). Les colonies comptent 3000 à 5000 individus, soit dix fois moins que chez nous.





LA VIPÉRINE COMMUNE ou SERPENTINE

Laurent BAUTISTA

La Vipérine commune, Echium vulgare, est une fleur que l'on trouvera facilement en France et dans tout le continent Eurasien.
Elle se trouve sur le bord des routes ou dans les prairies, en pleine terre, sur des versants rocheux ou des falaises. Elle préfère les sols secs, caillouteux, calcaires et sablonneux.

C'est une plante bisanuelle, c'est à dire qu'elle accomplit son cycle en deux années avant de produire des graines et de se reproduire, et peut mesurer jusqu'à 1 mètre de hauteur et ressemble à sa cousine la bourrache. La première année de son cycle, elle pousse tel un pissenlit à ses débuts, en touffe ronde de feuilles (rosette en botanique), à ras du sol avec un bourgeon en son centre. Après avoir passé l'hiver sous cette forme, elle entame la deuxième partie de son cycle et développe une tige poilue avec des taches sombres puis des fleurs.

Les fleurs sont en grappes, de couleur variable, rose au stade de boutons et bleu vif à maturité, abondantes sur la tige. On peut y deviner une forme de gueule de serpent, d'où probablement le nom de vipérine donné à cette plante. En France, selon la chaleur, elle fleurit en fin d'été (août à octobre) et offre ainsi dans une période pauvre, une ressource appréciable en quantité de nectar pour nos abeilles et autres pollinisateurs.

La vipérine commune est une plante mellifère qui exerce une forte attirance sur les abeilles, les bourdons et les papillons car chez elle, la pollinisation est assurée uniquement par les insectes (ce que l'on appelle entomophilie ou entomogamie). Pour les attirer, elle leur fournit donc un abondant nectar pendant plusieurs semaines consécutives et s'assure ainsi une pérennisation de son espace. L'échange est parfait, tout le monde y gagne !

Plante mellifère mais pas seulement...
La vipérine commune peut aussi se manger (jeunes feuilles) et se consommer sèchée en tisanes (fleurs). Pour ce qui est de la manger, on ne mangera que les jeunes feuilles lorsqu'elles sont en rosette. Ces feuilles, tendres et mucilagineuses, peuvent se consommer, crues ou cuites, comme substituts d'épinards ou en mesclun dans une salade. Il faudra quand même rester prudent sur les quantités car une toxicité est possible en très très grandes quantités. Certains affirment que la consommation de ces feuilles crues stimulerait le désir sexuel.
En infusion, les fleurs séchées de la vipérine commune peuvent calmer la toux, aider à éliminer l'eau, elles ont des propriétés dépuratives, voire même peuvent aider à combattre les rhumatismes.

SOURCES :
Wikipedia, Apiculture.net, OriginalGarden, Conservatoire botanique national



Echium vulgare



Viperine



Viperine buisson



Avec le soutien de :

Région Nouvelle-Aquitaine · Lot-et-Garonne Le Département Cœur du Sud-Ouest · Agglomération Agen · Ville d'Agen · www.agen.fr · CMA Nouvelle-Aquitaine Lot-et-Garonne · Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne · Marchés des Producteurs de Pays · Crédit Agricole Aquitaine · MSA · F.D.N.A.P. Fonds de Dotation National pour les Abeilles et les Pollinisateurs

Nos sponsors :

propolia · ICKO · Ballot-Flurin · Bleu Vitis · Pollenergie · Thomas apiculture · Véto-pharma

VILLE DE TRÉLISSAC
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Message d'Éric FALLOUS, Maire de Trélissac,
aux Trélissacois et Trélissacoises

Subventions aux associations : engagements tenus et gestion rigoureuse des fonds publics.

Conformément à nos engagements, le montant global des subventions inscrit au budget 2026 est identique à celui figurant au compte administratif 2025. Nous avons donc maintenu l'enveloppe globale consacrée au soutien du tissu associatif trélissacois à 257 790 €. Notons que le montant budgétaire 2026 est même supérieur à celui du budget de 2025 de plus de 20 000 €.

Toutefois, un important travail de mise en conformité et de répartition à été effectué.

Travail qui n'était pas réalisé par la majorité antérieure. Certaines associations bénéficiaient de subventions sans même avoir déposé de demande, une situation délictuelle totalement contraire aux règles applicables en matière de financement public. Nous avons donc veillé par des lettres de relance à ce que chaque attribution repose sur le dépôt d'un dossier régulier et conforme. C'est le minimum requis.
Nous avons également recentré les aides sur les associations qui exercent une activité réelle avec un engagement au profit des habitants de Trélissac. L'argent public issu des impôts des trélissacois a vocation à



soutenir en priorité les associations de notre commune ou les organismes d'intérêt général qui interviennent à minima sur notre territoire.
Dans ce cadre, certaines subventions ont été réexaminées et parfois supprimées lorsque l'activité proposée ne répondait pas aux besoins de la commune, lorsque les financements demandés apparaissaient disproportionnés ou lorsque les conditions de gestion opaque ne permettaient pas de garantir une utilisation conforme des fonds publics.
Concernant les manifestations culturelles et sportives, je tiens à rassurer les habitants : les événements appréciés des Trélissacois seront maintenus comme la fête des brasseurs ou des couteliers. Ils pourront être organisés directement par la municipalité ou confiés à d'autres structures associatives présentant toutes les garanties nécessaires de sérieux et de bonne gestion.
Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la situation du centre équestre de Trélissac, association faisant actuellement l'objet de procédures ou d'investigations administratives. Dans ces cas, la prudence impose de suspendre ou de refuser les financements demandés dans l'attente des conclusions des autorités compétentes. L'activité équestre sera maintenue sur la commune !
Enfin, le respect de notre engagement de maintenir l'enveloppe globale permet de réserver près de 40 000 € pour accompagner des projets nouveaux ou exceptionnels en 2026. Les associations qui souhaitent développer une action sportive, culturelle ou réaliser un investissement d'intérêt local répondant à nos ambitions municipales pourront solliciter le soutien de la commune tout le long de l'année.

Notre ligne est claire : soutenir les associations, respecter nos engagements budgétaires et garantir une gestion rigoureuse de l'argent public.

PAROLE D'APICULTEUR

Le 29 juillet 2026

Bonjour,

Je viens vous faire part, ainsi qu'au bureau et aux apiculteurs, de mon inquiétude.
Après le varroa, le frelon, les insecticides, maintenant le débroussaillage est recommandé et obligatoire dans certaines zones, suite à tous les incendies que supporte notre pays depuis quelques temps, ce qui est bien entendu dramatique surtout pour ceux qui ont tout perdu.

Tous les médias relayent ces informations de débroussaillage : 50 mètres autour des habitations.
Si on calcule le nombre de propriétaires fonciers multiplié par la surface, cela va représenter des zones nues qui vont encore plus emmagasiner la chaleur. Ne faudrait-il pas plutôt éduquer les gens à vivre en campagne et en forêt ?

Je m'emporte et je reviens à nos pauvres abeilles : les haies diverses, les broussailles (ronces) sont bien souvent ce qui leur permet de survivre en dehors des récoltes de printemps, le tournesol et le lierre en fin d'année.
En période sèche, en dehors des forêts c'est souvent la mauve, l'origan, l'épervière, la scabieuse et le chardon qui restent à travers l'herbe sèche, du moins chez nous.
Alors plutôt que de tondre au plus court, ce qui réchauffe encore plus la terre et détruit les champignons et les bactéries, il serait bien de préserver quelques fleurs.

Je souhaiterais que nos représentants apicoles soient présents dans les débats afin qu'il n'y ait pas qu'une seule parole et qu'il y ait un peu de bon sens, comme ne pas planter de résineux en bordure des routes mais plutôt des feuillus (châtaignier et autres) et faire de grands coupe-feux dans les forêts, comme ils le font actuellement.

Bien apicolement
Didier FILHOL



LES MÉTIERS D'ANTAN

SITE DE LA MADELEINE

Patrick VANDAMME

En mai dernier, l'Abeille Périgordine a participé sur le site de la Madeleine à Tursac au rassemblement des métiers de nos ancêtres d'hier et d'avant-hier. La famille Hamelin a su mettre en valeur son patrimoine en l'imprégnant de la mémoire et de la vie des habitants des villages d'antan où tous les corps de métier nécessaires au fonctionnement de la communauté étaient en action pour le bien de tous. Ce week-end de mai fut une magnifique réussite et nous avons accueilli une abondance de visiteurs, à tel point que tous se sont mis à réclamer ce genre de manifestation. Pour satisfaire cet engouement, la famille Hamelin a décidé de rassembler tous les protagonistes de ce scénario chaque mardi du mois d'août. Bien entendu, l'Abeille Périgordine, Jean Louis Faucher comme narrateur étaient de la fête. Les visiteurs ont pu de nouveau découvrir la vie des abeilles ainsi que son histoire depuis 60 millions d'années à nos jours. Mais quel plaisir de voir tous ces visiteurs adultes et enfants avides de connaissances sur la nature, la biodiversité et ses méandres. En fait, il semble que ce genre d'événement répond au besoin de l'humanité de se recentrer sur l'essentiel de notre existence. La vie d'autrefois, où l'artisan réalisait un travail de A à Z, une action qui donnait un sens à sa vie en opposition à la plupart des métiers d'aujourd'hui où trop souvent nous faisons partie de la chaîne d'un travail dont l'aboutissement nous échappe. Bref un environnement du passé que nous avons eu plaisir à retrouver et qui finalement, nous laisse penser que le fonctionnement de la ruche et le travail de l'apiculteur, l'observation, l'adaptation aux situations restent des gestes très proches de la vie d'antan. C'est peut-être cela qui nous rapproche et nous anime le plus !!!









RENCONTRE AVEC
Olivier CHARPENET

Propos recueillis par Jacques LAUGENIE



Nous sommes allés à la rencontre d'un chef d'entreprise, un battant plein d'imagination, Olivier CHARPENET, installé à Sarlat la Canéda.

Jacques Laugénie : Pouvez-vous vous présenter ?

Olivier CHARPENET : Nous sommes installés à Sarlat la Canéda depuis 30 ans et avons créé une biscuiterie dénommée « Lou Cocal ».

J. L. : Que signifie « Lou cocal » ?

O. C. : En sarladais, « Lou cocal » signifie « la noix » en patois, nous sommes au pays de la noix et nous en utilisons beaucoup dans nos fabrications.

J. L. : Comment vous est-il venu l'idée de créer une biscuiterie ?

O. C. : Au départ, j'étais éleveur de poulet puis un ami m'a demandé de lui confectionner des gâteaux pour un salon. De là, un déclic est arrivé, puis avec des livres de grand-mère, je me suis lancé dans la confection de tous genres suivant mon goût.

J. L. : Aujourd'hui vous êtes devenu un professionnel du biscuit.

O. C. : Effectivement, après l'achat d'un four industriel et de différents éléments de pâtisserie, mon équipe et moi-même avons conquis les grandes et moyennes surfaces dans un rayon de 150 km avec un assortiment de nos références.

J. L. : En ce qui concerne vos fournisseurs, quels sont-ils ?

O. C. : Nos fournisseurs sont des locaux du Périgord en ce qui concerne les noix, les œufs, les châtaignes, le miel, la farine, dans le Lot et Garonne pour la noisette, pour le sucre et le chocolat à l'import.

J. L. : Nous sommes dans un superbe bâtiment que vous avez construit.

O. C. : Ce bâtiment je l'ai fait construire en 2018 vu l'ampleur et le développement de nos activités. Il est composé d'une partie production et stockage d'environ 1 000 m2 et le reste 1 000 m2 pour l'exposition et la vente de nos produits au grand public.

J. L. : Combien avez-vous de personnel ?

O. C. : Nous avons actuellement 25 salariés, lors des fêtes de fin d'année, nous avons 5 à 6 personnes de plus.

J. L. : Quel est votre vœu le plus cher ?

O. C. : Notre vœu le plus cher, à mes salariés et moi-même, est de continuer à développer notre activité et de participer à l'épanouissement de notre biscuiterie sans qu'elle devienne industrielle.

Merci Olivier de nous avoir reçus pour nous faire découvrir votre activité. Longue vie à « Lou Cocal » à Sarlat.



PRÊT DE MATÉRIEL, MODE D'EMPLOI

Lorsque l'on débute en apiculture, que l'on a investi dans ses premières ruches, dans une tenue de protection, dans quelques outils indispensables et que la production de miel est au rendez-vous, le coût du matériel nécessaire à la récolte des produits de l'abeille et de la réalisation de tâches occasionnelles, s'avère important. D'autant plus que l'on n'est généralement pas en mesure de connaître le nombre de ruches dont on sera en charge les années suivantes. C'est pour pallier cette situation que l'Abeille Périgordine propose à ses adhérents le prêt d'appareils.
Il faut donc présenter la carte d'adhérent de l'année en cours lors de la contraction du prêt.

Quels sont les matériels en prêt ?

Il y a bien sûr des extracteurs et des bacs à désoperculer, mais aussi des chaudières à cire...
Il y a trois sites de prêt en Dordogne, chacun disposant d'un appareil de chaque type.
Périgueux dispose en plus d'un fer à marquer.

Comment cela se passe-t-il ?

Ces matériels sont prêtés, gracieusement les trois premiers jours puis 2 €/jour les jours suivants, une caution de 400 € et la signature d'une convention de prêt vous seront demandées. La caution sera établie à l'ordre de l'Abeille Périgordine, remise le jour de l'emprunt et restituée au retour du matériel. Elle sera encaissée après un délai de 30 jours suivant le début de l'emprunt en cas de non retour. La quantité d'appareils étant limitée, nous souhaitons que ces prêts soient de courte durée, afin qu'un maximum d'adhérents puissent profiter de cette proposition.
Il est demandé de rapporter le matériel propre et en bon état de fonctionnement.

Où trouver ce matériel ?

- À BERGERAC, chez Bruno LAPLACETTE,
- À MEYRALS, chez Jean-Paul SECRESTAT,
- À PÉRIGUEUX, chez Henri MITOU

Comment réserver ?

Le plus simple :
via le site internet ***http://www.abeille-perigordine.fr/***
où vous pourrez remplir le formulaire de prêt
ou en contactant :

- **Bruno LAPLACETTE**
06 83 65 30 08
bruno.laplacette@orange.fr
24, Impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC
(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

- **Jean-Paul SECRESTAT**
06 42 55 19 55
secrestat.annie@orange.fr
461, rte La Jaubertie
24220 Meyrals
(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

- **Henri MITOU**
06 88 20 66 40
mitou.jacqueline@orange.fr
29, Chemin de Puyferrat
24650 CHANCELADE
(Extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire, fer à marquer).

L'ABEILLE À TABLE



Par Francis CHRISTMANN

Nectarines rôties au miel, crème et framboises

Temps de préparation : 15 mn
Temps de cuisson : 20 mn

Ustensiles :

Plat rond ou rectangulaire
Bol
Assiettes à dessert
Cuillères à café
Pinceau de cuisine
Planche à découper



Ingrédients (pour 4 personnes)

- **4 nectarines**

(ou pêches, ou abricots de bonne taille, selon la saison)

- **Le jus d'un citron**
- **1 gousse de vanille**
- **25 g de beurre**
- **2 cuillères à soupe de miel liquide de fleurs**
- **3 cuillères à soupe de crème fraîche épaisse**
- **125 g de framboises (ou mûres, ou fraises)**
- **Feuilles de menthe**

Préparation :

• Préchauffez le four à 180 °, ouvrez et dénoyautez les nectarines et déposez-les côté bombé sur le lèchefrite du four.

• Fendez et grattez la gousse de vanille, faites tiédir dans une petite casserole le jus de citron, le miel et les graines de vanille et badigeonnez-en généreusement les fruits, ajoutez une noisette de beurre au centre de chaque demi-fruit et enfournez, au bout de 10 mn, arrosez les nectarines avec le jus de cuisson et enfournez de nouveau 10 mn.

• Battez légèrement la crème fraîche dans un bol, ajoutez les framboises, déposez sur les nectarines tièdes et décorez de feuilles de menthe.

• Accompagnez ce dessert d'un verre de Monbazillac.

VU SUR LE NET

Jean-Marie BRANDELY



UNE SEULE GOUSSE D'AIL PEUT SAUVER UNE COLONIE D'ABEILLES ENTIÈRE
https://www.youtube.com/watch?v=c_jwnKDWfVc

PETITES ANNONCES
VENTE DE MATÉRIEL DE SECONDE MAIN

Vous avez quelque chose qui concerne l'apiculture à vendre ou vous recherchez du matériel d'occasion ?
Vous avez un terrain à mettre à disposition d'un apiculteur ?
Cette rubrique est pour vous, elle est réservée aux adhérents et elle est gratuite. Il suffit de laisser un message à l'adresse suivante : anne.annerousseau@wanadoo.fr
L'Abeille Périgordine n'est pas responsable de la qualité des produits vendus ou échangés dans cette rubrique. Cette rubrique n'engage que le vendeur.

A vendre

- Maturateur 400 kg
- Nourrisseur couvre cadres Nico pour ruche DDT
- Nourrisseur pour ruchette Nico
- Hausse DDT ciré
- Extracteur BABYmatic radiaire 20 1/2 C DDT THOMAS
- Filtre nylon dana api therma diam 32 THOMAS
- Ensemble Apilift pro aluminium motorisation A pilafit alu
- Ruches et divers matériels

Mme Francine Sacritiani
06 08 05 16 77

Vente de matériel pour cessation d'activité

- 15 bois de ruche complète à 80 € pièce

(corps de ruche,2 hausses avec cadres propres, couvre cadres, fonds et nourrisseurs "Nicot", toit (bois + tôle), chasse abeille)

- 5 ruchettes bois complètes à 30 €
- 3 ruchettes polystyrène complètes à 25 €
- 1 extracteur radial de 9 cadres, motorisé ou manuel de marque LEGA à 600 €
- 3 maturateurs inox + tamis de 60Kg et 100Kg à 50 et 100 €
- 3 supports de maturateur à 50 €
- 1 pressoir d'opercules à 50 €
- 1 bac à désoperculer et autres bricoles pour mémoire

Monsieur Damien DUVAL
06 08 69 09 33



REVUE DE PRESSE

« Pas de miel d'été cette année »

Après un printemps encourageant, Juan Gonzalez doit se résoudre à stopper précocement ses récoltes de miel. La succession des canicules et la sécheresse ne permettent plus aux abeilles mellifères de produire suffisamment l'été

Olivier Delhoumeau
o.delhoumeau@sudouest.fr

« J'avais un mince espoir, mais ça ne donne rien. Je ne ferai pas de miel d'été cette année. C'est la première fois que ça m'arrive », lance Juan Gonzalez. Installé au Haillan, près de Bordeaux, cet apiculteur transhumant pensait sauver sa saison estivale en déménageant son rucher en Charente-Maritime, dans une zone forestière proche d'une source d'eau et de champs de tournesol. Un site aux terres plus argileuses, où il se rend régulièrement. Normalement, c'est une miellée quasi garantie. On est en pleine floraison. « Sauf que les plantes sont en souffrance en raison des fortes chaleurs et du stress hydrique. Les quelques pluies d'orage ne suffisent pas à rétablir un équilibre. Résultat, tout ce que les abeilles rentrent est immédiatement consommé. Il n'y a pas d'excédent », observe le professionnel.

25 % de sa production annuelle

Cette seconde partie de saison vient ternir un printemps prometteur, bien qu'il ait noté quinze jours d'avance sur l'ensemble des floraisons. Juan Gonzalez avait notamment réussi à faire du miel d'acacia, de tilleul, de forêt, et de châtaignier dans une moindre mesure. Le miel d'été devait parfaire sa palette. Il représente environ 25 % de sa production annuelle. Et il n'a plus de stock

« Je suis défavorable au nourrissement artificiel. Mais si je n'ai pas le choix… Je ne vais quand même pas les laisser mourir de faim »

de 2025. « Je vais devoir dire à mes clients que je n'en ai plus. D'un point de vue commercial, c'est dur », admet-il.

Outre le tournesol, l'apiculteur haillanais a renoncé à amener ses butineuses sur la bruyère. Les sols sableux sont trop secs. Trois ans d'affilée aussi qu'il ne parvient plus à proposer du miel de bourdaine à son catalogue. La plante fleurit mais ne produit pas de nectar. Un été 2027 de cet acabit serait « catastrophique », estime l'intéressé, qui enregistre toujours un décalage entre production et chiffre d'affaires.

Face au dérèglement climatique, toute la profession est logée à la même enseigne. « Les changements sont tellement brutaux que l'écosystème autour n'est pas en cohérence.



Si le végétal est en difficulté, les abeilles s'affaiblissent. La ressource s'amenuise, il n'y a plus assez à manger », résume-t-il. À cela s'ajoute la dépense d'énergie supplémentaire pour ventiler la ruche afin de maintenir une température de 34 °C. Sans cela, le couvain se porte mal. Éprouvante pour les abeilles, la chaleur l'est égalem pour l'apiculteur, qui travaille combinaison intégrale.

Passer l'hiver

Tout en surveillant l'évolution varroa, acarien parasite ennemi méro 1 de l'abeille domestique, Gonzalez espère que ses colonie

La production en baisse malgré la ha usse du nor

Regroupant de nombreux apiculteurs professionnels et amateurs, l'Adana témoigne de tendances de production de miel assez inquiétantes pour la période estivale en Nouvelle-Aquitaine. Explications

L'Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine (Adana) est le premier réseau technique et scientifique de la région créé « par des apiculteurs, pour des apiculteurs ». Elle regroupe 50 % des apiculteurs professionnels de la région. Au sens de la Mutualité sociale agricole (MSA), il s'agit des exploitations apicoles détenant plus de 200 ruches, lesquelles étaient au nombre de 336 au total en 2025. Elle compte également parmi ses adhérents des apiculteurs amateurs et diverses structures (coopératives et syndicats).

Quel est l'impact des épisodes caniculaires successifs sur la filière apicole ? Selon les remontées de terrain, l'association évoque un printemps plus satisfaisant que les années précédentes. Dans la majorité des territoires, les miellées de début de saison ont été favorables avec des productions record par endroits, en particulier pour le colza et l'acacia. Les miellées de mai et juin semblent moyennes pour la ronce, la bourdaine et le châtaignier. Globalement, toutes les floraisons ont été plus précoces (10 à 15 jours d'avance) qu'habituellement et se sont succédé très rapidement.

Tournesol

Quant aux miellées d'été, « elles sont fortement impactées par les canicules et la sécheresse », note l'Adana. « Le mois de juin, poursuit-elle, est un moment charnière dans la saison apicole, sa météo détermine les récoltes pour les miels d'été : ronce, miel de fleurs, tournesol, bruyère cendrée, callune, sarrasin, etc. » Les miellées de châtaignier ont été avancées et écourtées, avec une chute des chatons par secteur. « Celles de tournesol s'annoncent faibles voire presque nulles, alors qu'elles représentent 30 à 50 % des récoltes annuelles sur le territoire », souligne l'association, qui observe également une tendance à la baisse pour le miel de montagne et les productions landaises issues de la bruyère.

Une enquête de production, en septembre, permettra de fournir des données chiffrées. Néanmoins, plusieurs constats s'imposent d'ores et déjà, à commencer par des pertes directes de productions estivales. Les ressources florales naturelles cultivées n'ont pas supporté conditions extrêmes. En outre, « apiculteurs témoignent de colo concentrées sur la collecte d'ea sur la thermorégulation de la ru en mettant de côté la collecte de tar ».

Cheptel

Dans des cas plus extrêmes obse en Limousin, en Gironde et dan Landes, on assiste à des mortalité jeunes essaims et à des effon ments de cadres de miel. Les avaient fondu par manque de rég tion de la température. E nombre de professionnels quiètent d'un fort manque de sources alimentaires pour abeilles jusqu'à la mise en hivern avec des risques sur la santé à la c Pour rappel, la production de mi Nouvelle-Aquitaine a at 3 970 tonnes en 2025. Elle étai 4 090 tonnes en 2020 ou en 3 104 tonnes en 2015. Dans le m

», les apiculteurs en souffrance



Si la production a été plutôt bonne au printemps, le miel d'été est pénalisé par les fortes chaleurs et le stress hydrique. MARKIPO

nent
e en
du
nu-
uan
sfe-

ront assez de réserves pour passer l'hiver. Les miels de septembre serviront à remplir les corps de ruches. À défaut d'autosuffisance alimentaire, l'éleveur n'exclut pas d'aller contre ses principes en leur donnant du sirop de glucose. « Je suis défavorable au nourrissement artificiel. Cependant, si je n'ai pas le choix… Je ne vais quand même pas les laisser mourir de faim. Jusqu'au début des années 2000, on procédait à une apiculture de cueillette. On avait une technique de production et tous les ans on reproduisait le même schéma. Aujourd'hui, on doit faire preuve d'adaptabilité, sans avoir forcément les solutions idéales. »

mbre de colonies

ou
les
des
nies
u et
che,
nec-

rvés
s les
s de
dre-
cires
ula-
nfin,
s'in-
res-
les
age,
é.
el en
eint
t de
core
ème



Le manque d'eau et de ressources florales fragilise les colonies. XAVIER LÉOTY / SO

temps, le nombre d'exploitations professionnelles a presque doublé, passant de 171 à 336 en dix ans. Le cheptel régional détenu par ces apiculteurs professionnels est passé, lui, de 60 000 à 140 000 colonies sur la même période. En clair, la croissance du nombre de colonies ne s'est pas traduite par une progression équivalente des volumes produits.

O. D.

420 COLONIES PERDUES DANS LES INCENDIES

« Les incendies ont impacté significativement le secteur apicole. » Selon Guillaume Antenor, président de l'Adana, 420 colonies d'abeilles domestiques ont été perdues, d'après un premier décompte. « Ces pertes concernent une dizaine d'apiculteurs professionnels et représentent, selon les exploitations, de quelques ruches à la majorité des colonies d'abeilles, pour les plus touchés, ainsi que du matériel et la mise à l'arrêt de la commercialisation en plein cœur de l'activité touristique. » L'association recense aussi des pertes indirectes. La flore mellifère brûlée affectera la production de miel des apiculteurs travaillant dans la zone sur plusieurs années. La future IGP Miel des Landes est particulièrement concernée puisque la surface brûlée représente 5 % de l'aire géographique définie dans le cahier des charges.

Dans le Sud-Ouest, des projections inquiétantes pour 2100

Selon l'étude Climapi, le Sud-Ouest subira de plein fouet le réchauffement climatique d'ici à la fin du siècle, avec des conséquences majeures sur la gestion des ruches et la production de miel

Les bouleversements climatiques en cours « devraient s'accentuer, avec une prévision du dernier rapport du Giec [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, NDLR] à +1,5 °C pour 2030 ». Rendu public début juillet par InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, le rapport Climapi annonce des conséquences importantes pour la filière apicole. L'analyse détaillée des projections, pilotée par le Centre d'étude et de ressources sur la diversification (Cerd), révèle des impacts qui « seront particulièrement marqués sur la côte atlantique » et « le Sud-Ouest ».

D'ici à 2100, ces zones se dirigent vers de profondes mutations. Les modélisations du Cerd alertent sur la multiplication des vagues de chaleur extrême : le Sud-Ouest, dont le point de repère géographique pris par l'étude est Toulouse, subira « 30 jours » par an où les températures dépasseront les 42 °C dans la décennie 2090. Sur la côte atlantique, modélisée autour de Niort, les projections font état de « 28 jours » au-dessus de ce seuil critique. Or, les chercheurs sont formels : « À partir de 42 °C pendant six heures, la mortalité des abeilles devient très importante. » Ces températures extrêmes s'accompagneront d'une « quasi-disparition de l'hivernage à la fin du siècle » dans le Sud-Ouest.

Dérèglement végétal

À ce stress thermique s'ajoutera un dérèglement végétal majeur. L'étude explique que « l'augmentation des températures hivernales va avancer la reprise végétative et donc sensibiliser les plantes mellifères au gel printanier ». Ce risque gélif atteindra un record de « sept ans dans la décennie 2040 dans le Sud-Ouest du pays », contre seulement deux années par décennie dans l'Est. L'été, l'aridité frappera fort : le déficit hydrique atteindra « -148 mm » en juillet pour la décennie 2090 dans le Sud-Ouest, et « -123 mm » sur la côte atlantique.

Conséquence directe, « la production de nectar est impactée par la température et la sécheresse, en quantité et en qualité ». Il faudra s'attendre à un « creux lors de la période estivale », lors duquel « les ressources mellifères seront donc limitées ». Les apiculteurs redoutent par ailleurs un effet délétère de ces anomalies sur la « saisonnalité des miellées » (pour 89 % des répondants), entraînant irrémédiablement une baisse de « production de miel par ruche ».

Régulation thermique des ruches

Ces déséquilibres environnementaux favorisent en parallèle les crises sanitaires. Le document souligne que « la réduction de la durée d'hivernage est favorable au développement du principal parasite de l'abeille, le varroa ». Conscients de ces périls, les professionnels s'adaptent déjà.

L'enquête nationale relève que les exploitants de la zone sud ont « observé plus d'impact sur l'état des provisions avant l'hivernage et sur les transhumances ». Pour garantir la survie des colonies à l'avenir, la profession devra impérativement « gérer la régulation thermique des ruches », notamment en les déplaçant « à l'ombre » ou à proximité d'une « ressource en eau ».



« À partir de 42 °C pendant six heures, la mortalité des abeilles devient très importante », indique l'étude. ILLUSTRATION ARCHIVES SO

REVUE DE PRESSE

20b Bergeracois

SAINT-FÉLIX-DE-VILLADEIX

Soixante kilos de miel récoltés par les écoliers

Samedi 30 mai, habitants, enfants et parents d'élèves de l'École des 6 ont participé à l'extraction du miel de printemps du rucher de Saint-Félix-de-Villadeix. Cette action s'inscrit dans le projet Bee Happy, des ruches à l'école, porté par l'Association des parents d'élèves (APE) et lauréat du budget participatif de la Dordogne en 2022.

Déployé dans les trois écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) (1), ce projet permet aux enfants de découvrir l'apiculture lors des temps d'activités périscolaires, encadrés par des animateurs et des apiculteurs bénévoles. Des visites régulières des ruchers leur offrent l'occasion d'observer les abeilles et de mieux comprendre leur rôle essentiel dans la biodiversité.



Les enfants ont extrait le miel. PHOTO FOURNIE PAR L'ÉQUIPE DE L'APE

Dans les commerces

Le printemps particulièrement favorable ayant permis une belle production, une récolte de miel était nécessaire. Elle a été l'occasion d'organiser un après-midi d'ateliers participatifs ouvert à tous. Au programme : peinture et décoration des hausses, lectures et jeux autour des abeilles grâce aux ouvrages financés par le projet et disponibles à la bibliothèque de Saint-Georges-de-Montclard, ainsi qu'un atelier et un concours de dessin destinés à illustrer les étiquettes des futurs pots de miel.

Le moment le plus attendu est resté l'extraction du miel, à laquelle les participants ont pu assister. Au total, près de 60 kilos de miel ont été récoltés. Après la mise en pots, ils seront commercialisés dans les commerces et agences postales du territoire afin de contribuer au financement du projet et à sa pérennisation.

La journée s'est achevée avec la retransmission de la finale de la Ligue des champions et une auberge espagnole, fidèles à l'esprit des manifestations régulièrement organisées par l'APE de l'École des 6.

Suzy Beylie-Labrousse

(1) Le RPI de l'École des 6 regroupe les communes de Clermont-de-Beauregard, Liorac-sur-Louyre, Saint-Félix-de-Villadeix, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Marcel-du-Périgord et Saint-Martin-des-Combes.

QUELQUES DATES À RETENIR

Les cours sont gratuits et ouverts à tous. Seule l'adhésion sera demandée.
Le programme est indiqué pour chacune des journées de formation.
Il est dépendant de l'évolution des conditions météo, de l'avancée du calendrier des floraisons et du développement des colonies, même en cas de météo défavorable, les séances de formation à La Gavinie sont maintenues et se déroulent sous abri.
Chaque auditeur vient muni : d'un masque, sa tenue, sa paire de gants. Si vous n'avez pas de tenue nous pouvons vous en prêter une avec participation de 2 € pour la désinfection de la tenue et contre la remise d'une pièce d'identité. Cours sur réservation pour chaque date. Inscription : https://abeille-perigordine.fr

SEPTEMBRE

> SAMEDI **19/09/2026**
Journée entretien au rucher école
ANNULÉ

> SAMEDI **26/09/2026** 14h
À La Gavinie - 10, chemin des Abeilles - Trélissac
Formation pratique au Rucher école

> SAMEDI **26 ET 27/09/2026**
Parc des expositions à Marsac
Salon animalier

OCTOBRE

> **DU 1er AU 3 OCTOBRE**
Parc des expositions à Agen
Congrès européen d'apiculture

> SAMEDI **10/10/2026** 9h - 17h
À La Gavinie - 10, chemin des Abeilles - Trélissac
Formation technique sur le varroa avec Jacques GORRE - G.D.S.A. 24
Organisée par APIDOR

NOVEMBRE

> SAMEDI **7/11/2026** 14h30-17h
Centre Joséphine BAKER
Conférence de Mathieu LIHOREAU
Organisée par APIDOR

DÉCEMBRE

> SAMEDI **5/12/2026** 9h-12h et 14h-16h
À La Gavinie - 10, chemin des Abeilles - Trélissac
Récupération des cires

PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES **OSAKA SÉLECT** RÉF. LF1000

Découvrez-le sur notre stand au Congrès Européen d'Agen du 1er au 4 octobre 2026.



Un piège performant et respectueux de l'environnement

Conçu pour lutter efficacement contre les frelons asiatiques (*Vespa velutina*) tout en préservant la biodiversité locale. Sa **structure sélective brevetée**, dotée d'une **cage transparente**, permet de **capturer uniquement les frelons asiatiques** tout en laissant s'échapper les abeilles, les papillons, les coccinelles et les autres insectes utiles.

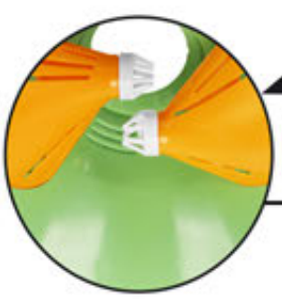
Ce piège est **cité dans le cadre du Plan National Frelon (PNF)** par le **GDS France et FREDON France** (source : « Stratégie et plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes », mars 2025 – www.gdsfrance.org/apiculture

- **2 grandes entrées jaunes attirant efficacement les frelons,**
- **Double compartiment : appât liquide et solide selon la saison,**
- **Sélectivité renforcée : larges fentes d'échappement facilitant la sortie des abeilles et des autres petits insectes,**
- **Piégeage efficace, amplifié par les phéromones des frelons capturés,**
- **Centre de gravité bas : stable face au vent,**
- **Meilleure conservation des odeurs d'appâts,**
- **Entretien simple et durable,**
- **Peut être suspendu ou posé (câbles de suspension fournis).**

ACHETER

Un piège conçu pour réduire considérablement le risque de piqûre

- **Système anti-retour ingénieux :** 1 grand réducteur transparent et 2 petits réducteurs blancs avec bandes souples empêchant les frelons de ressortir une fois capturés.





Prise en main sécurisée

Piège conçu pour être vidé **sans risque de piqûre** à chaque manipulation :

- **Partie haute en plastique plein** : aucune perforation ni fente pour une prise ferme à deux mains sans contact avec la zone de capture.
- **Bouchon noir opaque** : il ne se retire qu'une fois visuellement confirmé que tous les frelons sont morts.
- **Procédure de vidage sans exposition** : le globe se dévisse en sécurité. L'utilisateur garde le contrôle total du processus.

VEUILLEZ NOTER QUE LORS DE L'UTILISATION DU PIÈGE, LES RÉGLEMENTATIONS SUR LA PROTECTION DES ESPÈCES EN VIGUEUR DANS VOTRE PAYS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES. LE CAS ÉCHÉANT, LE PIÈGE DOIT ÊTRE CONTRÔLÉ QUOTIDIENNEMENT POUR VÉRIFIER QU'IL N'Y A PAS DE PRISES ACCIDENTELLES ET, SI ELLES SONT PRÉSENTES, ELLES DOIVENT ÊTRE RELÂCHÉES CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR. NOUS RECOMMANDONS L'USAGE DE GANTS ÉPAIS LORS DE LA MANIPULATION (RÉFÉRENCE. B100).

THOMAS APICULTURE | CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL APICOLE | ZA DE L'ÉVANGILE - 321, RUE BERNARD DE LA ROCHEFOUCAULD, 45450 FAY-AUX-LOGES, FRANCE |
TÉL: +33 (0)2 38 46 88 00 | CONTACT@THOMAS-APICULTURE.COM | WWW.THOMAS-APICULTURE.COM